ANTIDOTE
CONTRE LE SCHISME,
OU
LE PENSEZ-Y BIEN
DES CATHOLIQUES FRANÇAIS.

SECONDE ÉDITION.

ANTIDOTE
CONTRE LE SCHISME,
OU
LE PENSEZ-Y BIEN
DES CATHOLIQUES FRANÇAIS.

Ouvrage où l'on répond aux diverses Objections qu'on fait le plus communément dans la classe du Peuple, en faveur des Prêtres qui ont prêté le Serment, et des Intrus qui ont remplacé ceux qui l'avoient refusé.

PAR UN DOCTEUR DE SORBONNE.

L'Auteur de cet Ouvrage a voulu, lui aussi, écrire quelque chose en faveur de la bonne Doctrine; afin que ceux *qui desireront sincèrement de connoître la vérité*, s'en instruisent à fond, et, s'y appliquant de plus en plus chaque jour, soient affermis dans la pratique du bien. Je vous exhorte donc, vous tous qui verrez cet Ecrit, à le lire avec la plus sérieuse attention, *sans prévention et sans malveillance*, et à passer sur les fautes de style où je suis tombé, pour m'être attaché beaucoup plus à la substance des choses, qu'à la structure des mots. *Paraphrase d'un passage du* Prologue *de l'Ecclésiastique.*

EN FRANCE,

LA TROISIÈME ANNÉE DE LA PERSÉCUTION.

PRÉFACE.

JAMAIS l'Eglise de France, depuis que son premier Apôtre y apporta le flambeau de la Foi, ne se trouva dans une crise aussi violente que celle qu'elle éprouve aujourd'hui. D'un côté, presque tous ses Evêques, la plupart de ses Pasteurs du second ordre et des dignes coopérateurs de leur zèle, cruellement persécutés, ignominieusement expulsés, par l'autorité séculière, de leurs Diocèses, de leurs Paroisses, pour avoir suivi la voix impérieuse de leur conscience, et s'être refusés à un Serment sacrilège : de l'autre, des Pasteurs intrus, des mercenaires, des loups *dévorans*, comme les appelle l'Evangile, soutenus par tout l'appareil de la force publique, violemment substitués à ces généreux Confesseurs, envahissant leurs troupeaux, s'emparant sanspudeur de leurs places, de leurs Temples, de leurs Autels, deleurs fonctions, des Trésors du Sanctuaire : dans ce déplorable état des choses, les Fidèles non moins partagés de sentimens et de principes que les Ministres de la Religion, s'attachant les uns à leurs anciens et légitimes Pasteurs, les autres à ces audacieux nouveaux venus (1), à ces Pasteurs de

(1) Novi recentesque venerunt. *Deuter*. 32. 17.

création laïque, ou plutôt à ces vains simulacres de Pasteurs, à ces faux Prophètes qui vont, et que le Seigneur n'a point envoyés, qui prophétisent, et qu'il n'a point inspirés (1).

La conduite qu'ont à tenir les vrais Fidèles, dans ces désolantes conjonctures, n'est pas douteuse. Assez de bons écrits et d'excellentes instructions, sous toutes les formes, la leur ont apprise : aussi mon but principal, dans ce petit Ouvrage, est-il moins de leur enseigner ce qu'ils ont à faire dans la pratique, pour ne se pas engager dans le schisme, que de répondre aux difficultés, ou plutôt de réfuter les prétextes que plusieurs allèguent pour se dispenser de suivre ces règles, ce qui n'a, je crois, été entrepris par personne.

Ce ne sont pas seulement les Intrus et tous leurs zélés partisans, tous leurs émissaires, en un mot les innombrables Apôtres du schisme, qui multiplient à l'infini ces difficultés, et les font jaillir de toutes sortes de sources ; qui les reproduisent sans cesse, toujours sous de nouvelles formes, avec une importunité qui lasse, et un air de conviction qui séduit ; qui accablent par le nombre de leurs objec-

(1) Non mittebam, et ipsi currebant : non loquebar ad eos, et ipsi prophetabant. *Jerem.* 32. 21.

tions, ceux qu'ils ne peuvent ébranler par leur solidité au moins apparente, et parviennent quelquefois à obscurcir, dans certains esprits, la question la plus claire, et à leur faire naître des doutes sur des principes incontestables dont on ne se fût jamais avisé de douter, il y a six mois : ce sont encore des hommes bien éloignés de vouloir faire cet odieux et damnable personnage, et qui n'en sont pas moins, sans le savoir, les fauteurs du schisme et de l'erreur. Tous les jours, vous entendrez, dans la société, des hommes pleins de probité, modérés par caractère, religieux même et amis de la piété, vous faire de la meilleure foi, en faveur du nouvel ordre de choses qui s'introduit dans l'Eglise de France, des objections, à les entendre, insolubles; mais qui, dans le fond, n'ont rien de solide. N'importe : si vous ne les leur résolvez de la manière la plus palpable, soit que vous ne les jugiez pas dignes d'une réfutation sérieuse, soit que vous n'ayez pas actuellement présent à l'esprit ce que vous pourriez leur répliquer de plus clair et de plus décisif, ils restent intimement convaincus de la solidité des objections qu'ils ont proposées, et de l'impossibilité d'y répondre : et dès lors les voilà en grand danger, et si je puis dire, dans l'occasion pro-

chaîne du schisme. Qu'il survienne une conjoncture critique et délicate, où il faille se déclarer ouvertement, et prendre un parti définitif, ils balanceront d'abord, ils chancelleront; bientôt la tyrannie du respect humain, la voix puissante de l'intérêt, la séduction de l'exemple, les fallacieuses insinuations des Apôtres de l'erreur, étouffant en eux un reste de remords qui les contenoit encore, ils franchiront le pas fatal, et se précipiteront misérablement dans l'affreux abyme du schisme.

Voilà, j'en suis convaincu, comment se multiplient les infortunées victimes de cette épouvantable épidémie qui ravage aujourd'hui toute la France catholique; et je ne sais que ce moyen de résoudre un probléme moral qui m'a quelquefois occupé depuis le commencement de la persécution, savoir comment il se peut que dansle parti schismatique incontestablement formé en grande partie, de gens sans Religion, sans principes, sans les notions même élémentaires de Christianisme, de gens uniquement guidés par l'intérêt, l'ambition, la haine de toute autorité, la sotte vanité de faire parler d'eux, il se trouve encore un si grand nombre d'hommes qui jadis paisibles, honnêtes, religieux, sont aujourd'hui tout-

à-fait méconnoissables, adoptent une manière de penser, et professent des principes qui les eussent autrefois étrangement révoltés, et donnent en aveugles dans l'esprit de parti, l'ardeur du prosélytisme, l'intolérance religieuse et civile, la fureur de persécuter, et tous les nombreux travers et les crimes innombrables que le Schisme entraîne avec lui.

Ces déplorables défections et des changemens si inattendus doivent leur origine, n'en doutons pas, au défaut d'instruction. Si, dans le principe, on eût clairement et solidement répondu aux difficultés, quoique indignes d'une réfutation sérieuse, de ces hommes disposés alors à reconnoître la vérité, ils seroient encore Catholiques. On dédaigna de le faire, ou on n'en eut pas les moyens; et les voilà perdus sans ressource pour la cause de la Religion et de la vérité. Je dis *sans ressource*, non que leur malheur fût irremédiable, s'ils avoient du courage et de la fermeté; mais parce que l'obstination et l'entêtement, l'animosité et l'esprit de parti, l'amour-propre et la honte de revenir sur leurs pas, l'empire du respect humain et la tyrannique surveillance de ceux qui les séduisirent, ne laissent presque plus lieu d'espérer leur retour aux vrais principes.

J'ai donc cru faire une œuvre utile à la Religion, en rassemblant dans un même Ecrit sans suite toutefois, et presque sans ordre, telles que je les ai recueillies de la bouche des raisonneurs et des théologiens des diverses classes de la société sans distinction, toutes les objections qui tendent plus ou moins directement à favoriser et à accréditer le Schisme; et en les réfutant à l'instant avec le plus de netteté et de solidité qu'il me sera possible : en sorte qu'en recourant à la Table que j'ai placée à la fin de l'Ouvrage, chacun pût trouver aussitôt la difficulté qui l'ébranle, et, revenant sur ses pas, en voir la solution dans l'Ouvrage. Je me propose de n'en laisser aucune, quelque foible, quelque minutieuse, quelque bizarre même qu'elle soit, sans réponse. Comme il n'est si méchant livre qui n'ait ses lecteurs, il n'est si mauvaise difficulté qui ne trouve ses dupes et ses partisans qui la soutiennent avec l'accent de la conviction; j'aime mieux encourir le reproche d'avoir réfuté des objections qui ne méritoient pas de réponse, que celui d'avoir laissé sans réponse, des objections que quelqu'un eût pu en croire dignes.

Le dessein de cet Ouvrage annonce que le style en sera très-familier. Outre que, sans cette simplicité de langage, le Peuple, pour

qui j'écris principalement, ne m'eût pas entendu, et qu'il n'eût pas reconnu les difficultés que j'ai empruntées de lui, si elles n'eussent été conservées presque dans les mêmes termes qu'il les propose, il eût encore fallu différer beaucoup de faire paroître cet Ecrit que je ne pouvois publier trop tôt, s'il est propre à faire quelque bien ; et le soin minutieux d'en polir le style, eût consumé d'autant plus de tems, que les objections que j'y résous sont plus triviales, et les détails auxquels il a fallu descendre, plus difficiles à ennoblir. Si pourtant on trouve que parfois je m'elève au-dessus de la portée du commun des lecteurs, qu'on ne l'attribue pas au travail ; c'est qu'il n'est guères plus facile d'être toujours familier et intelligible pour le Peuple, que toujours noble et soutenu.

Je dois ajouter qu'on trouvera ici beaucoup de répétitions, parce que cette classe de la société que j'avois principalement en vue, réfléchit peu, et qu'il a fallu lui inculquer fortement, en les reproduisant sous toutes les formes imaginables, certaines vérités un peu abstraites et pourtant de pratique, qu'elle a de la peine à saisir. On remarquera, si l'on y regarde de près, que ce sont presque toujours des vérités extrêmement importantes,

des principes, si je puis dire, fondamentaux en cette matière, lesquels on n'eût su, par cette raison, graver trop avant dans l'esprit de ses lecteurs. L'auteur a mieux aimé renoncer à la gloire futile d'Ecrivain concis, qu'au mérite réel de faire un plus grand bien.

Ainsi conçu, ce petit Ouvrage ne sera pas, je pense, utile seulement à ceux qui pencheroient vers le Parti schismatique, ou qui s'y trouveroient déjà malheureusement engagés par une sorte de bonne foi; mais encore aux Catholiques restés fidèles, qu'il édifiera, je l'espère, qu'il consolera, qu'il affermira de plus en plus dans les bons principes, en leur découvrant le foible et la futilité des plus fortes, des seules raisons qu'on puisse alléguer en faveur du Parti schismatique; et en leur fournissant même des armes, tant pour repousser les traits qu'on voudroit leur lancer, que pour attaquer avec avantage les partisans séduits de l'erreur.

ANTIDOTE

CONTRE

LE SCHISME,

OU

LE PENSEZ-Y BIEN

DES CATHOLIQUES FRANÇAIS.

Pour faire sentir d'avance le foible des objections que l'on oppose chaque jour aux Principes catholiques sur l'intrusion des nouveaux Pasteurs, et le schisme qu'ils introduisent en France, il suffiroit presque de démasquer ceux qui élèvent le plus ordinairement ces difficultés. Les uns sont des Prêtres assermentés, ou même ouvertement schismatiques, intéressés à obscurcir la vé-

rité ; les autres, prosélytes ardens des premiers, sont des hypocrites artificieux et hardis, d'ailleurs incapables de mettre de la liaison dans leurs idées, et de la suite dans leurs raisonnemens, et que vous entendrez quelquefois proposer tour-à-tour des objections qui s'entre-détruisent naturellement et invoquer successivement les maximes les plus opposées. Immoraux et sans conscience avec les uns, austères et rigoristes avec les autres, vous les verrez s'agiter, s'intriguer, mettre péniblement en œuvre toutes sortes de moyens pour conquérir des partisans aux Prêtres constitutionnels leurs protégés ; employer tour-à-tour le langage de la haine et de l'animosité, contre les hommes fermes qu'ils désespèrent de fléchir, et le langage insinuant de la persuasion à l'égard des ames fidelles qu'ils espérenr gagner, adopter même quelquefois, pour compléter l'illusion, un langage jusques-là tout-à-fait étranger pour eux; le langage de la Religion ; oui, le langage de la Religion, car c'est ce qu'il y a de plus étrange et de plus propre, ce me semble, à décréditer ces prédicateurs uniques dans leur espèce, et dont la subite apparition étoit réservée à une Révoltion

féconde en évènemens bizares ; ce seront quelquefois des hommes renommés avant la Révolution, pour leur irréligion et leur impiété ; des hommes qui ne savent même pas le contenu de ce livre élémentaire que nous mettons entre les mains des enfans, pour les instruire des principes de la Religion, et qui ont puisé tout ce qu'ils connoissent de ses dogmes dans les écrits des Voltaire, des Rousseau, des Raynal et des autres Incrédules qui l'ont combattue avec un scandale inouï jusqu'à nos jours. Ce seront des hommes qui ne remplissent aucun des devoirs qu'elle prescrit, qui ne se montrent jamais dans nos Temples, ou n'y paroissent que pour braver le Dieu qu'on y adore ; ce seront, dis-je, des hommes de ce caractère, métamorphosés tout-à-coup en religieux panégyristes des principes qu'ils combattoient hier, que vous entendrez parler de réforme du Clergé, de tems apostoliques, de ferveur primitive, ect. ; s'ériger de leur chef en prédicateurs de l'Evangile, en travestir indignement les expressions, et réussir quelquefois à alarmer les ames foibles et timides en leur exagérant et dénaturant des maximes auxquelles ils ne croient pas eux-mêmes : hommes profondément méchans qui connoissent trop bien le

cœur humain, et abusent sacrilégement de la délicatesse de conscience et du penchant au scrupule des ames qu'affecte fortement la Religion, pour les intimider et leur faire naître des doutes-là où il n'y a pas à douter, des inquiétudes et des perplexités où elles ont également intérêt et sujet d'être exemptes d'alarmes.

Défiez-vous de ces damnables hypocrites, ames simples et crédules! croyez qu'une Révolution, marquée au coin de l'impiété, n'a pas changé en mieux les hommes non plus que les choses, et rendu tout-à-coup religieux et respectueux envers la Divinité des Philosophes renommés naguères pour la licence de leurs opinions, ou plutôt pour leur impiété affichée. Dans vos perplexités et le besoin de consulter que peut éprouver votre cœur au milieu de ce renversement de toutes les idées, défiez-vous de leurs perfides conseils, et n'écoutez que vos anciens et légitimes Pasteurs, si leur foiblesse ou leur lâcheté ne vous a pas autorisés à rejetter leur décisions intéressées. Pensez-y bien.

Il n'est pas nécessaire, je pense, d'avertir que ce n'est pas pour de tels hommes que j'écris. Je ne réussirois pas à les éclairer; ils fuient la lumière. Quant à les combattre, outre qu'ils sont réfutés par le fait dans tout le cours de cet

ouvrage, les avoir démasqués, c'estavoir suffisamment décrié leur doctrine. J'ai eu principalement en vue une autre classe de lecteurs plus dignes qu'on les instruise, parce qu'ils peuvent être de bonne foi. Les uns sont des hommes simples et sans instruction, sincèrement attachés à la Religion, mais confians et crédules, qui servent, sans le savoir, les projets de ses ennemis : les autres foibles et timides, qui ne favorisent guères moins les perfides desseins des impies, par leur pusillanimité et leur défaut de caractère, craignant toujours des abymes où il n'y a rien à redouter, et tiennent, par une prudence et une sagesse excessive, une conduite indigne de la vraie sagesse.

Mais enfin qu'opposent-ils les uns et les autres? Ceux-ci soutiennent que, dans toute cette affaire, la Religion n'est point en danger; que c'est ici la cause personnelle des Evêques qui voudroient opérer une contre-révolution, et qui ont entraîné les Pasteurs du second Ordre; que la constitution du Clergé est une constitution purement civile, qui n'attaque nullement le dogme, mais seulement la discipline de l'Eglise, laquelle peut varier; que l'Assemblée nationale elle-même a déclaré

plusieurs fois ne vouloir pas toucher au spiri-
tuel, et qu'elle prétend au contraire faire re-
fleurir la Religion. ... qu'enfin telle est la Loi
et qu'il faut s'y soumettre... Ceux-là prennent
le parti plus simple de calomnier les Prêtres
fidèles. A les en croire, décrier le ministère
des nouveaux Pasteurs, attaquer des hommes
en place, des Prêtres, c'est blesser grièvement
la charité et désobéir à l'Evangile, troubler la
paix et causer un grand scandale ; ce ne peut
être que l'effet d'un dépit et d'une jalousie
secrète, de l'animosité et du même esprit de
parti qui a porté quelques Evêques à antici-
per dans leurs diocèses la célébration de la
Pâque. ... Les nouveaux Pasteurs veulent-ils
se damner, demandent quelques-uns ? Pour-
quoi ne nous adresserions-nous pas à eux
pour en recevoir les Sacremens, avec autant
de confiance qu'aux anciens ? Tout Prêtre ne
peut-il pas absoudre en vertu de son ordination?
et s'il lui falloit une approbation, pourquoi ne la
recevroit-il pas d'un Evêque constitutionnel,
qui, en qualité de successeur des Apôtres,
possède un pouvoir illimité et une jurisdiction
universelle dans l'Eglise ? Pourquoi encore
n'entendrions-nous pas la Messe des Prêtres

constitutionnels? ne vaut-elle pas celle de tels et tels qui ont refusé le serment? Qu'ils ayent mal fait, après tout, c'est sur eux seuls que doit en retomber la faute; ce n'est point à eux, mais à Dieu seul que nous adressons nos vœux quand nous assistons à leur Messe; or *le bon Dieu n'a pas juré.* Pourquoi enfin n'assisterions-nous pas à leurs prédications? n'est-ce pas toujours la parole de Dieu qu'ils nous annoncent? quelques-uns même ne sont-ils pas de bons Prêtres, et ne prêchent-ils pas d'une manière distinguée? Après tout, les Intrus ne sont pas nommément excommuniés; on n'est donc pas étroitement tenu de les éviter.... Nous n'aurons plus de culte public, disent les autres; nous serons donc privés de la Messe, de la parole de Dieu? Les impies triompheront de cette cessation du culte; et qui instruira nos enfans? qui nous soutiendra nous-mêmes dans le bien?... Plusieurs mus par des raisons purement extérieures, craignent qu'on ne les observe, s'ils s'abstiennent de communiquer avec les Intrus, et se rangent, disent-ils, du côté du plus grand nombre; aussi bien, ajoutent-ils, quelle difficulté s'il falloit n'avoir recours qu'aux Prêtres fidèles? Après tout, que

nous importe que tel ou tel soit notre Pasteur?... Il en est qui, voyant les Intrus exercer à l'extérieur les mêmes fonctions que nous, le Ciel garder le silence sur leurs prévarications, et nous donner même l'espoir d'une abondante récolte, balancent à croire si la Religion est véritablement attaquée, ou si ce n'est pas nous qui sommes les vrais Schismatiques... Enfin quelques-uns sont violemment ébranlés par la persécution qu'ils endurent, et alarmés des menaces ridicules qu'on leur fait de les excommunier, de leur refuser, au lit de la mort, les derniers sacremens, et même après, la sépulture des Chrétiens, etc. etc. Tous enfin, ou presque tous, répètent que vouloir s'opposer à l'établissement ou à la propagation du schisme, c'est peine perdue, et que le mal est sans remède.

PREMIÈRE OBJECTION.

« La constitution du Clergé n'attaque nul-
« lement la Religion, car elle ne contredit
» aucun dogme catholique, et se borne à
» changer la discipline de l'Eglise, laquelle
» en effet peut varier ».

RÉPONSE.

Pour résoudre cette objection que je place en tête, afin d'avoir le droit de supposer, dans tout le cours de cet écrit, la constitution du Clergé, impie, et le serment de la maintenir, criminel, j'avance deux propositions : la première, que la constitution du Clergé attaque manifestement le dogme ; la seconde, que, quand elle ne l'attaqueroit pas, elle ne laisseroit pas d'être impie et sacrilège.

Et d'abord, la constitution du Clergé attaque ledogme catholique. Pour mettre cette vérité dans tout son jour, et à la portée des esprits les plus simples, je choisis seulement quelques-uns des dogmes avec lesquels la constitution du Clergé est en contradiction.

Il est de foi que, pour exercer validement dans l'Eglise les fonctions de Pasteurs, il faut avoir reçu l'institution canonique de l'Eglise, c'est-à-dire de ceux qu'elle a spécialement chargés de la conférer.

Il est de foi que le Pape a dans toute l'Eglise une primauté non-seulement d'honneur, mais encore de pouvoir et de jurisdiction.

Il est de foi que les Evêques sont supérieurs aux simples Prêtres, et peuvent exercer leur

jurisdiction, sans requérir le consentement de leur presbytère.

Or qu'a fait l'Assemblée nationale, par rapport à ces dogmes, en décrétant la constitution du Clergé? Elle ne les a pas niés formellement, il est vrai; elle n'a pas dit ouvertement : « L'institution canonique n'est pas » nécessaire ; le Pape n'a pas dans l'Eglise la » primauté de jurisdiction; les Evêques ne » sont pas supérieurs aux simples Prêtres»: mais elle les a niés, ces dogmes, très-réellement; elle a soutenu, et même enseigné équivalemment et par le fait les propositions hérétiques qui y sont opposées, en décrétant que les Evêques élus recevront ordinairement leur mission du Métropolitain qui, dans la discipline actuelle n'a pas le pouvoir de la donner, et quelquefois d'un simple Evêque qui ne l'eut jamais ; en défendant de recourir au Souverain Pontife pour en recevoir l'institution, et permettant seulement de lui écrire une lettre vague et arbitraire de communion qui ne lui suppose qu'une simple prééminence de rang et d'honneur; enfin, en défendant aux Evêques de rien statuer dans leurs Diocèses, sans en avoir préalablement délibéré avec leur presbytère, et avoir pris son

avis. L'Assemblée nationale, dis-je, a soutenu et même enseigné l'hérésie en décrétant ces règlemens de Police : car de même que celui-là seroit censé ne pas croire au dogme de la Présence réelle, qui refuseroit de rendre hommage à l'Eucharistie, et que le Prince qui seroit assez impie pour interdire solemnellement à ses Sujets tout acte d'adoration, seroit censé attaquer directement la foi, et enseigner cette proposition hérétique : *Jésus-Christ ne réside pas dans l'Eucharistie*, quoiqu'il ne l'énonçât pas clairement dans ses édits sacrilèges; de même aussi l'Assemblée nationale, en rendant les décrets que je viens de rapporter, n'est pas censée seulement avoir cru, mais encore avoir décidé et proposé à croire ces propositions hérétiques : « L'institution canonique, dans la forme usitée par » l'Eglise, n'est pas nécessaire pour exercer » validement le ministère ; le Pape n'a pas » la primauté de jurisdiction dans l'Eglise ; » les Evêques ne sont pas supérieurs aux » simples Prêtres ». En un mot, la Constitution du Clergé n'énonce peut-être bien formellement aucune hérésie dans le dogme, parce qu'elle n'est pas un ouvrage doctrinal, mais elle est remplie de cette espèce d'héré-

sies desquelles seules elle étoit susceptible, je veux dire *d'hérésies pratiques*, qui toutes dérivent d'autant d'hérésies dans le dogme qu'elles supposent, et sur lesquelles même elles enchérissent, puisqu'elles consacrent par le fait et réduisent en pratique le mensonge et l'erreur que l'hérésie dogmatique laissoit oiseuse et sans action dans l'esprit. Aussi le Souverain Pontife, dans son Bref à M. le Cardinal de Brienne, Archevêque de Sens, déclare-t-il nettement et sans ambiguité que la Constitution du Clergé est un *amas*, *congeries*, et un extrait de plusieurs hérésies, *et succus plurimarum hæresum.* Dites maintenant, si vous l'osez, qu'elle ne touche point au dogme. Pensez-y bien.

2°. Mais ne fît-elle que changer la discipline, elle seroit encore impie et attentatoire à la Religion. Sans doute la discipline de l'Eglise peut varier, et elle a souvent varié, mais jamais sans le concours ou le consentement de l'Eglise elle-même : car l'Eglise a reçu le pouvoir de se gouverner seule; et de même qu'il ne peut appartenir à l'autorité spirituelle de régler ce qui concerne l'ordre politique, de même aussi la Puissance civile n'a pas le droit de prononcer sur ce qui est

de l'ordre spirituel. Certes, si les ministres de la Religion entreprenoient de donner des Lois civiles à l'Etat, de régler son Gouvernement, d'instituer ou de destituer ses administrateurs politiques, d'ériger, de supprimer, d'organiser ses tribunaux, de circonscrire ses provinces et ses départemens, on crieroit à *l'usurpation*, on regarderoit tout ce qu'ils ordonneroient non-seulement comme illégitime, mais comme essentiellement nul. Et l'on ne tiendra pas pour usurpateurs les Souverains de la terre qui entreprendront de régler les affaires de l'Eglise, et de lui donner des Lois! et l'on ne regardera pas comme invalide tout ce qu'ils auront la témérité de statuer sur sa discipline, sans son concours et sans son aveu! Pensez-y bien.

SECONDE OBJECTION.

« Vous vous condamnez par votre propre » bouche : c'est ce défaut de concours de la » part de l'Eglise Gallicane, qui est un crime. » Que n'accédoit-elle aux changemens projettés » par l'Assemblée nationale dans sa discipline? » son consentement eût tout validé, et couvert » toutes les irrégularités ».

RÉPONSE.

Je réponds 1°. que vous détournez manifestement l'état de la question : car il ne s'agit pas dans cet instant, de savoir si l'Eglise a dû ou n'a pas dû donner son consentement aux changemens qu'on vouloit introduire dans sa discipline , mais si elle l'a effectivement donné. Qu'elle ait ou n'ait pas eu tort de le refuser , c'est ce que je n'examine pas pour le moment : toujours est-il certain qu'elle l'a refusé , et que par conséquent elle n'a pas *validé ces changemens*, ni *couvert ces irrégularités* ; et que par conséquent encore toutes ces irrégularités subsistent , toutes ces innovations sont nulles et invalides de plein droit.

2°. Mais je vais plus loin , et je soutiens que l'Eglise de France n'a pas dû l'accorder , ce consentement qu'on lui fait un crime d'avoir refusé ; et je le prouve , non-seulement par le fait même de son refus qui suffira pour convaincre tout homme accoutumé à respecter l'autorité , mais encore 1°. parce que l'Assemblée nationale n'a pas seulement *demandé* , mais impérieusement *commandé* et sévèrement exigé ce consentement ; et que

dès lors elle lui a ôté ce caractère de liberté et d'assentiment interne nécessaire pour légitimer les changemens projettés : parce qu'elle étoit déterminée, comme la suite ne l'a que trop prouvé, à passer outre, au cas que l'Eglise n'accordât pas aussitôt son accession dont elle prouvoit assez, par cela seul, qu'elle ne reconnoissoit pas la nécessité ; et qu'alors l'Eglise se devoit à elle-même de ne pas autoriser, par sa foiblesse, cette révolte contre son autotité, comme un Prince Souverain se doit à lui-même de ne pas souscrire à une loi, fût-elle juste, dont ses sujets ne sollicitent pas seulement, mais commandent avec autorité la sanction..... 2°. parce qu'on lui a constamment refusé d'employer les formes canoniques, seules capables de légitimer son consentement, je veux dire la célébration d'un Concile national, ou du moins le recours efficace au Saint Siège, et l'approbation du Pape clairement connue.... 3°. Parce que la nouvelle discipline eût entraîné, sans aucune utilité qui pût compenser ce malheur un bouleversement général dans l'Eglise de France; et que l'Assemblée nationale entreprenoit de reconstruire en entier et de réédifier sur un nouveau plan, dans l'Eglise comme

dans l'Etat, un édifice qu'il ne falloit que réparer, et prétendoit donner au Clergé un code de lois nouvelles, alors qu'il falloit se borner à observer les anciennes..... 4°. Parce que la plupart de ces nouvelles lois n'étoient rien moins qu'adaptées au tems et au siècle où nous vivons, et propres à faire refleurir la Religion. Qui ne voit, par exemple, que le décret concernant les élections, outre qu'il s'écarte prodigieusement de l'ancienne discipline qu'on prétend faire revivre, ouvre encore la porte aux brigues, aux cabales, à l'intrigue, à la simonie, et n'est propre qu'à placer à la tête des Diocèses et des Paroisses, tout ce qu'il y a de Prêtres ambitieux, souples, complaisans et disposés à flatter servilement la multitude, ou à payer chèrement les suffrages des Electeurs : à en exclure à jamais tout ce qu'il reste de bons Prêtres, de Prêtres humbles, modestes, fermes et zélés pour le maintien de la Religion et des bons principes ; et par conséquent à opérer avant deux générations la ruine totale de la Religion en France. Pensez-y bien.

TROISIÈME OBJECTION.

« Mais l'Assemblée nationale elle-même a

déclaré

» déclaré plusieurs fois ne vouloir pas toucher
» au spirituel ; et la constitution qu'elle a
» donnée au Clergé, porte en effet le titre de
» constitution *civile* du Clergé.

RÉPONSE.

J'ai honte de répondre à cette misérable objection, pulvérisée mille fois sans resource. Je le ferai du moins très-succinctement. L'Assemblée nationale a dit ne vouloir *pas toucher au spirituel :* eh ! quel hérétique, quel novateur n'en a pas dit autant, et n'a pas protesté de la pureté de ses intentions, alors même qu'il sapoit par ses écrits ou ses discours, les fondemens de la Religion ? Que m'importe à moi, que vous protestiez hautement du respect que vous me portez, si au même moment vous me faites le plus sanglant des outrages ? N'est-ce pas l'aggraver au contraire, en ajoutant la dérision à l'insulte ?.... Si attaquer ouvertement le dogme, si renverser de sa pleine autorité la discipline, comme j'ai démontré que l'Assemblée nationale l'avoit fait, ce n'est pas toucher au spirituel, que faudra-t-il faire pour encourir le reproche d'y avoir touché ? Que peuvent de vaines paroles et de fallacieuses protestations contre des faits, contre des faits

positifs et multipliés ; et s'il sufisoit, pour absoudre un criminel, d'une simple dénégation de sa part, quel homme au monde mériteroit le titre de criminel ? Pensez-y bien.

Quant au titre insidieux et mensonger que l'Assemblée nationale a jugé à propos de donner à la constitution du Clergé, il ne fera non plus croire que les décrets dont elle est formée soient purement civils, que nous réussirions à persuader que nos rituels sont des *recueils de Jurisprudence*, s'il nous plaisoit leur donner ce titre absurde et bizare. Pensez-y bien.

QUATRIÈME OBJECTION.

« On nous dit cependant que, loin de renverser la Religion, la constitution du Clergé » la fera refleurir ; qu'elle ramènera les beaux » jours de l'Eglise, et opérera une réforme » desirée depuis long-tems.

RÉPONSE.

Croyez bien fermement à ces flatteuses prophéties. Ne sont-ce pas en effet des hommes bien évidemment envoyés de Dieu pour rétablir l'ancienne discipline, les réformateurs nés de l'Eglise, que les Juifs, les Protestans, les Jansénistes, les Prêtres déréglés, les in-

crédules, les hommes décriés pour leurs mœurs, dont la constitution du Clergé est évidemment l'ouvrage? N'ont-ils pas mille traits de ressemblance avec les Apôtres de tous les siècles, ou plutôt ne ressemblent-ils pas un peu mieux aux Luther, aux Zuingle, aux Calvin, aux Henri VIII, à tous les novateurs, sectaires, hérétiques et hérésiarques de tous les âges? Pensez-y bien.... N'est-il pas également de toute évidence que c'est en heurtant de front le dogme catholique; en détruisant l'ancienne discipline; en refusant d'accorder exclusivement à la Religion de nos pères la solemnité du culte, en fermant, mettant à l'encan et démolissant les temples du Seigneur; en supprimant à perpétuité tous les Ordres religieux; en détruisant tous les corps ecclésiastiques chargés de la célébration des louanges divines et du tribut de la prière publique; en ouvrant la porte du sanctuaire au rebut et à la lie du Clergé; en réduisant excessivement le nombre des Paroisses et des diocèses; en rendant presque impossible aux fidèles l'accès des temples et la fréquentation des sacremens, etc. etc.; n'est-ce pas, dis-je, bien évidemment par de tels moyens que l'on parviendra à rendre la Religion flo-

rissante, et à faire revivre la ferveur primitive? Ne sont-ce pas là en effet les moyens que prirent dans tous les siècles les Pontifes, les Rois, les Empereurs, tous les saints et zélés personnages qui eurent à cœur la prospérité de la Religion et la réforme de l'Eglise? Aussi voyez déjà les heureux effets de votre prétendue réforme dont on a leurré les esprits crédules et superficiels; voyez le sacerdoce avili dnns l'esprit des peuples, l'état religieux dégradé, les apostats presque sans nombre, les sermens multipliés à l'infini, exigés sans sujet, prêtés sans réflexion, violés sans remords, les sacremens négligés, les temples déserts, que dis-je, la Religion elle-même traitée de fable et de superstition, tous ses dogmes contestés, toutes ses maximes méprisées, tous les principes de la morale renversés par la classe autrefois la plus religieuse, celle des paisibles habitans des campagnes; les laïques, les femmes même du peuple érigées en théologiens et en docteurs; la loi du plus fort devenue la loi du grand nombre, la férocité et la barbarie passées en mode et réduites en systêmes etc. etc. Jugez, par ces alarmantes prémices, des fruits encore plus amers que produira votre prétendue réforme dans la

suite des tems. Ah ! n'en doutons pas, une telle réforme sera rejettée avec horreur de tous les vrais fidèles, et alors elle ramènera réellement parmi nous les premiers jours de l'Eglise ; mais comment ?... en faisant des martyrs. Pensez-y bien.

CINQUIÈME OBJECTION.

« C'est moins ici la cause de la Religion » que celle des Evêques qui ont espéré, en re- » fusant le serment, opérer une contre-révo- » lution, conserver leurs biens temporels, et » qui ont gagné une partie des pasteurs infé- » rieurs ».

RÉPONSE.

Je ne crois pas qu'il soit possible de faire sérieusement cette absurde objection, après ce que je viens de dire des atteintes que porte manifestement à la Religion, la constitution du Clergé. Ah ! Sans doute, ils l'ont bien prouvé, nos généreux Prélats, par leur zèle incorruptible pour la Religion et leur courage à toute épreuve, que c'étoit ici *la cause des Evêques :* ils se sont vraiment montrés les dépositaires de la saine doctrine, les défenseurs des Canons, les conservateurs de l'ancienne

discipline, les premiers et principaux pasteurs des ames : car voilà dans quel sens, *c'est ici la cause des Evêques*. Mais dire qu'en refusant le serment ils ont espéré opérer une contre-révolution, c'est avancer à-la-fois une absurdité palpable et une calomnie révoltante : une calomnie, parce qu'on ne peut supposer, sans mauvaise foi, les Evêques du royaume, le plus en possession de l'estime publique, cent trente Evêques, presque tout le corps épiscopal de France, jusques là si ami de l'ordre, si soumis aux lois, si connu par son patriotisme et qui en a donné des preuves si éclatantes jusques dans le sein de l'Assemblée nationale, devenu tout-à-coup factieux, remuant, rebelle à des lois dont il a offert solemnellement de jurer le maintien ; et cherchant à bouleverser toute la France, à faire peut-être couler le sang, pourquoi ? par des vues sordides d'intérêt, et pour conserver quelques milles livres de revenu de plus.... C'est dire une absurdité, parce que les Prélats Français ont perdu presque tout leurs avantages temporels en refusant le serment, et qu'en le prêtant ils en eussent conservé une grande partie. Et qu'on ne dise pas qu'ils les ont sacrifiés publiquement

à l'espoir de recouvrer leur ancien éclat : *très-peu* d'hommes sont déterminés à sacrifier le certain pour l'incertain ; et c'est mal connoître le cœur humain, que de croire qu'on s'expose à perdre son état, son repos, un revenu honnête, quoique médiocre, la vie peut-être, pour l'espoir incertain d'un meilleur sort : je dis l'espoir *incertain*, pour deux raisons ; 1.º parce que l'irréligion poussée au point où elle est de nos jours, et l'Assemblée nationale parvenue au dégré formidable de puissance où elle s'étoit élevée, lorsqu'elle a rendu le décret concernant le serment, il étoit évident que le refuser, ce n'étoit pas travailler efficacement à opérer une contre-révolution, qui dès-lors paroissoit aux hommes sensés à peu-près imposible, mais bien attirer gratuitement sur soi la plus horrible des persécutions, à s'exposer à perdre de tous autres biens que ceux de la fortune... 2.º parce qu'une contre-révolution même n'eût pas rendu aux Evêques ce que la Révolution leur avoit fait perdre ; et que, dans tous les cas possibles, le Clergé eût subi une réforme rigoureuse, et ses revenus une réduction considérable.

Au reste, si ces hommes vénérables qu'on

ne craint pas de travestir en autant d'intrigans habiles et rusés, ont eu l'intention qu'on leur suppose d'opérer une contre-révolution, en se refusant à prêter le serment, convenons que jamais projet ne fut plus mal conçu et n'échoua plus complètement.

A l'égard des Curés et autres fonctionnaires publics qu'on suppose avoir refusé le serment, à l'instigation de leurs Evêques et pour leur complaire ; certes, voilà soixante mille Prêtres au moins, les prêtres cependant les plus estimables de la Nation, ou bien ignorans et bien crédules, ou bien généreux et bien complaisans envers leurs Evêques !... Sans doute, depuis qu'ils n'ont plus rien à en attendre, et que l'Assemblée nationale, pour les en détacher encore d'avantage, s'est occupée d'améliorer le sort des Pasteurs du second ordre, et qu'elle les a presque assimilés aux Evêques, pour l'autorité ! Je pourrois ajouter : voilà 60000 prêtres bien dépourvus de conscience et de tout principe de conduite, si ce n'étoit trop long-tems m'arrêter à repousser une calomnie aussi absurde qu'elle est atroce. Pensez-y bien.

SIXIÈME OBJECTION

« Si la Constitution du Clergé porte atteinte

» à la Religion, et si le serment de la main-
» tenir est un crime, pourquoi tous les Ecclé-
» siastiques ne se sont-ils pas unanimement
» accordés à les condamner?

RÉPONSE.

Belle question! autant vaudroit demander, si le luthéranisme et le calvinisme sont des hérésies; pourquoi se trouve-t-il des hommes qui professent ces Religions? Que ne demande-t-on aussi pourquoi les hommes ont des passions, et s'y laissent entraîner? Pourquoi ils résistent souvent aux vérités les plus clairement connues, et à la voix la plus impérieuse de leur conscience? Outre que ce n'est point à nous, mais à ceux qui ont eu la lâcheté de jurer le maintien de la Constitution, à répondre à la question proposée, qui ne voit qu'avec une pareille manière de raisonner, il n'est pas de crime, d'erreur, de dangereuse innovation en tout genre, qu'on ne parvînt à légitimer, de principes qu'on ne réussît à renverser? Car il n'est aucun principe, pour clair et évident qu'il soit, qui ne trouve des contradicteurs, aucun crime qui n'ait été commis, aucune erreur admise par quelque individu, ou même par un grand nombre d'individus..... Mais

vous-même qui lisez ces lignes, et vous flattez à coup sûr d'être honnête homme, pourquoi trouvez-vous si peu de gens qui vous ressemblent? En conclurai-je, je vous prie, que vous ayez tort de ne pas imiter la plupart des hommes, et que la probité ne soit qu'en vous?... D'où vient encore arrive-t-il quelquefois, jusques dans le sein de la même famille, des divisions scandaleuses? D'où vient ne sauriez-vous *vous accorder* avec ce voisin incommode? De ce qu'il vous intente procès, et vous conteste la propriété de cet héritage, s'ensuit-il que votre possession soit douteuse et votre droit litigieux? Enfin, l'erreur peut-elle jamais prescrire contre la vérité; et celle-ci, quand elle pourroit être universellement méconnue, cesseroit-elle un seul instant d'être la vérité? Pensez-y bien.

Le lecteur doit maintenant pressentir ma réponse précise et cathégorique à l'objection proposée. S'il est tenté de la reproduire encore, je lui répondrai : les Ecclésiastiques ne s'accordent pas entre eux, au moins extérieurement et dans la pratique, sur l'article de la Constitution et du serment; parce que *tous* les Ecclésiastiques, non plus que les autres

hommes, ne se sont jamais accordés et ne s'accorderont jamais sur une vérité pratique, quand de grands intérêts temporels s'opposeront à cette unanimité, parce que malheureusement les Ecclésiastiques, non plus que les autres hommes, ne sont pas exempts de passions, et n'ont jamais été universellement fidèles à la voix de la conscience.

Au reste, pour se scandaliser de cette diversité d'opinion, *ou plutôt de conduite* dans l'affaire du serment, il faudroit non-seulement n'avoir pas la moindre connoissance du genre humain, mais encore ignorer le texte des livres saints, ou ne pas y croire, puisque l'Esprit Saint nous enseigne expressément qu'il faut qu'il s'élève dans l'Eglise des schismes et des hérésies : *oportet hæreses esse.* D'après cet oracle infaillible de la vérité éternelle, je ne suis plus surpris qu'il y ait parmi les Prêtres des dissidens et des faux frères ; et je le serois bien davantage, si tous pensoient unanimement.

Mais si, pour former votre opinion sur l'article du serment, vous demandez qu'il y ait de l'accord et du concert entre vos Pasteurs, quel plus grand accord, je vous prie, que celui qui existe effectivement ? Cent;

vingt-sept Evêques, juges naturels de la légitimité ou de l'illégitimité du serment, cent vingt sept Evêques, dis-je, contre quatre; les trois-quarts au moins des autres Ecclésiastiques fonctionnaires publics contre un quart d'infidèles, ne vous semblent-ils pas former un assez beau concert en faveur de la vérité; le plus beau peut-être qui soit moralement possible? Eh! dans quel siècle de l'Eglise, dans quel lieu de l'univers catholique, s'en vit-il jamais un pareil dans une question où l'intérêt, l'ambition, toutes les passions sembloient si fort devoir faire diverger les opinions? D'après ce fait authentique et notoire, je ne crois pas seulement la question proposée, résolue; mais je me crois encore en droit de vous demander à mon tour, en la renversant, pourquoi au contraire, si le serment étoit licite, tous les Ecclésiastiques, sans en excepter un seul, ne se sont pas accordés à le prêter, et par quelle inconcevable opiniâtreté et quel entêtement sans exemple, la très-grande majorité et la partie la plus saine des fonctionnaires publics se sont constamment obstinés à le refuser, ou, ce qui est encore plus décisif en notre faveur, s'empressent de le rétracter, aux dépens de leur

état, de leur fortune, de la considération dont ils jouissoient, de la tranquillité même et de la sureté de leurs jours? S'obstine-t-on à faire gratuitement et contre le cri de sa conscience les plus grands et les plus pénibles sacrifices? De bonne foi, je crois ce raisonnement un peu plus pressant que celui que je réfute; et l'exemple d'un seul Prêtre qui a refusé le serment, ou qui se rétracte, fait à mes yeux une plus forte autorité que celui de cent qui s'empressent de le prêter.

SEPTIÈME OBJECTION.

« Telle est la loi; il la faut observer sans » tant de discussions ».

RÉPONSE.

Si, par cette objection, on ne vouloit que prouver l'obligation de prêter le serment, je me bornerois à nier, d'après le témoignage non suspect de M. d'Autun lui-même, dans la séance du 7 Mai, qu'il soit jamais émané de l'Assemblée nationale une véritable loi qui *obligeât* les Ecclésiastiques à prêter le serment, ni qu'on pût être appelé *réfractaire* pour avoir refusé de le prêter; mais comme

on pourroit appliquer cette difficulté à beaucoup d'autres cas où il existeroit réellement une loi qui seroit contraire à la loi divine, je partirai de cette supposition pour répondre, et je dirai : oui, telle est *la loi des hommes*, mais *la loi de Dieu* lui est opposée. Or, je demande laquelle, dans le conflit, doit l'emporter? Pensez-y bien.... Certes, l'Apôtre Saint Pierre prononce, et la raison seule démontre que c'est la loi divine, *meliùs est obedire Deo quam hominibus.*

Telle est la loi. Eh quoi! n'y a-t-il donc aucun, absolument aucun cas, où l'on soit dispensé d'observer, où l'on soit même tenu d'enfreindre la Loi des hommes? Pensez-y bien... Il falloit donc aussi, dans les premiers siècles de l'Eglise, adorer les idoles, renier Jésus-Christ, livrer les Saintes Ecritures, jurer par le génie des Empereurs et verser le sang de ses frères, car *telle étoit* certainement *la Loi.* Les Martyrs qui refusèrent de commettre ces crimes, et qui aimèrent mieux souffrir mille genres de mort que de s'en souiller, furent donc des factieux, des rebelles dignes de tous les tourmens qu'ils enduroient; car ils étoient bien évidemment réfractaires à *la Loi*; nous sommes donc des

fanatiques, des impies, nous qui les béatifions, selon l'expression de l'Ecriture, et baisons avec respect leurs dépouilles mortelles! Dix-sept siècles de Christianisme qui nous ont précédés, et nous ont donné l'exemple de ces hommages religieux, sont donc dix-sept siècles d'erreur, d'aveuglement et de fanatisme, etc. etc. etc.? Pensez-y bien... et ne perdez jamais de vue qu'il est deux sortes de Lois; les Lois divines et les Lois humaines. Celles-là toujours sages, toujours justes, toujours obligatoires, antérieures à toutes les Lois humaines, et qui peuvent seules en garantir l'observation; et celles-ci souvent peu sages, quelquefois tyranniques, quelquefois même diamétralement opposées aux premières, et qui, dans ce dernier cas seulement, cessent d'obliger. C'est ainsi que les Apôtres traduits devant la Synagogue, rappellent avec confiance leurs Juges eux-mêmes à cette distinction lumineuse, et les établissent arbitres de l'obligation où ils sont d'enfreindre la Loi des hommes, pour observer celle du souverain Législateur de tous les hommes: *si justum est.... vos potiùs audire quam Deum, judicate.* Pensez-y bien... et ne produisez plus cette objection triviale, *telle*

est la Loi, laquelle, dans le cas présent, et dans tous ceux où les Lois de nos Législateurs seroient en opposition avec celle de Dieu, ne peut faire impression que sur ceux qui ne reconnoîtroient pas même dans le Ciel d'autorité supérieure à l'Assemblée nationale de France. Pensez-y bien.

HUITIÈME OBJECTION.

« Détourner les Fidèles de communiquer » avec les nouveaux Pasteurs, c'est manquer » à la charité et désobéir à l'Evangile ; c'est » troubler la paix et causer dans l'Eglise un » affreux scandale ».

RÉPONSE.

Je ne demande pas d'abord quels sont ceux qui font cette objection. Il est cependant singulièrement remarquable que ce soit le plus ordinairement des hommes en général très-peu scrupuleux sur l'article de la charité, et qui notamment déclament tous les jours avec fureur contre les Prêtres restés fidèles, les traitent de rebelles, d'impies, de fanatiques, relèvent et exagèrent avec malignité leurs moindres défauts, voudroient

qu'on

qu'on sévît contre eux, et appellent sur leurs têtes toutes les fureur d'une multitude égarée : tandis que, au contraire, les consciences les plus délicates et les plus timorées, des ames toujours en garde contre la plus légère médisance, ne sont nullement alarmées de ce prétendu danger de blesser la charité, en décriant le ministère sacrilège des prêtres constitutionnels. Et, en effet, pourquoi s'effrayeroient-elles ? elles ont pour elles une autorité aussi respectable, je pense, que celle des partisans de la constitution du Clergé, l'autorité d'un apôtre de Jésus-Christ, du disciple bien-aimé, qui nous interdit formellement d'accueillir et même de saluer les séducteurs et tous ceux qui s'écartent de la doctrine du Sauveur, crainte de participer par le seul fait de cette légère civilité, à la malice de leurs œuvres (1). Certes, combien ne se plaindroient pas amèrement les nouveaux séducteurs qui inondent la France, si nous suivions à la lettre cet avis sévère de

---

(1) Multi seductores exierunt in mundum.... si quis venit ad vos.., nolite recipere eum in domum, nec AVE ei dixeritis ; qui enim dicit illi AVE, communicat operibus ejus malignis. *II. Joan* 11.

l'apôtre Saint Jean, le plus grand panégyriste néanmoins qu'ait eu la charité chrétienne !

Je n'observe pas non plus qu'en criant *à la médisance* et en réclamant le précepte de la charité, les intrus, les schismatiques et tous leurs adhérens, ne font que suivre la marche que tinrent leurs dévanciers (j'entends les novateurs, hérétiques et schismatiques de tous les siècles) quand on a voulu dévoiler leurs damnables complots et arrêter leurs sacrilèges efforts ; que ce que faisoient, au rapport de Saint Luc, les hypocrites docteurs de la loi qui se plaignoient à Jésus-Christ lui-même qu'il les outrageoit et leur faisoit injure en démasquant leur hypocrisie : *Magister hæc dicens, contumeliam nobis facis* (Luc cap. 11. v. 45.)

Mais je réponds plus directement à l'objection proposée : « c'est, dit-on, manquer » à la charité, que de décréditer les nou» veaux pasteurs dans l'esprit des peuples ». Seroit-ce donc mieux remplir ce précepte, que de laisser se précipiter dans le schisme et se perdre éternellement des millions d'ames, pour conserver à quelques prêtres scandaleux un crédit et une réputation auxquels ils ont perdu tout droit par leur apos-

tasie manifeste et la notoriété de leur intrusion ?..... Mais vous qui avez si fort à cœur le précepte de la charité, et qui lui donnez tant d'étendue, pourquoi, je vous prie, perdez vous de réputation en le dénonçant aux Magistrats, ce ravisseur injuste qui vous a enlevé une partie de votre fortune, ce lâche assassin qui n'a pas craint d'attenter à vos jours ? Où est la charité dans un pareil procédé, si le nôtre est contraire à cette vertu ? Que ne laissez-vous ces dangereux malfaiteurs jouir en paix de l'estime publique et du fruit inique de leurs brigandages ? Vous vous récriez sur ce parallèle ; eh ! ne voyez-vous pas que la comparaison est parfaitement exacte, à cette différence près que vous saurez apprécier qu'un voleur, un assassin n'en voudroient qu'à des biens terrestres, ou tout au plus à une vie périssable ; et que les faux pasteurs que nous vous engageons à fuir avec horreur, vous enleveroient des biens d'un tout autre prix, je veux dire, avec le titre d'enfans de l'Eglise ; la vie de la grace et le droit à la gloire ? pensez-y bien.

Croyez m'en donc : la conservation de la Religion et du Catholicisme en France, le salut

de plusieurs millions d'ames à perpétuité qui en dépend essentiellement, sont des biens d'un ordre infiniment supérieur à la réputation déjà mal affermie de quelques individus vendus à l'iniquité. Le précepte de la charité, dans le sens où l'entendent ceux qui l'invoquent artificieusement, est un précepte subordonné à d'autres plus essentiels, un précepte qui cesse quelquefois d'obliger; et de même qu'en certaines occurrences fâcheuses, dans une guerre juste, par exemple, il est permis d'ôter la vie à son semblable: de même aussi, et à plus forte raison dans certaines conjonctures critiqnes, telles qu'un danger imminent pour la foi et une occasion prochaine de schisme et de damnation pour les ames rachetées du sang de Jésus-Christ, il n'est pas seulement licite, mais c'est encore une douloureuse nécessité d'enlever au prochain sa réputation et de prévenir des maux extrêmes, en décriant les faux pasteurs, et signalant les loups qui viennent à elles avec les traits et sous la peau de brebis, et ne veulent au fond que les dévorer et les perdre. Ces principes sont incontestables, et cependant on parvient quelquefois, à force d'adresse et d'astuce, à les obscurcir dans

certains esprits timides et ombrageux ; car il n'est pas de forme qu'on ne prenne et ne fasse prendre à ses suppots, pour séduire les ames foibles et pusillanimes, le plus cruel ennemi du genre humain, le prince des ténèbres, jusqu'à se transformer en ange de lumière et à s'ériger lui et les siens en apôtres de la première et de la plus sublime des vertus. Défiez-vous, ames simples et confiantes qui cédez à toutes les impressions qu'on veut vous donner, de ces faux prophètes, de ces prédicateurs à gages dont la conduite est toujours en opposition avec leurs maximes ; et n'accusez pas légèrement d'un défaut de charité, vos anciens, vos seuls vrais et légitimes docteurs dont, avant la persécution, vous ne suspectâtes jamais la doctrine, et dont la morale fut toujours aussi pure que la conduite édifiante. Croyez-m'en, nous estimons la charité autant et plus que les perfides conseillers qui vous égarent : nous en connoissons les règles mieux qu'eux : nons l'observons, oui nous l'observons à leur égard, alors même que nous les « reprenons fortement et sans mé-
» nagement, selon l'avis de l'Apôtre, afin
» qu'ils soient saints dans la foi, ces séduc-

» teurs qui troublent et pervertissent des fa-
» milles entières, enseignant, en vue d'un
» gain sordide, une doctrine perverse (Tite
chap. 1 v. 11 etc.); car ces devoirs de la
charité varient selon les circonstances: *et
increpans amica semper charitas.* Pensez-y
bien... qu'ils redeviennent brebis fidelles à
l'égard du prince des pasteurs, ces pasteurs
fictifs et mercenaires; qu'ils cessent de
rompre l'unité, d'élever l'étendard de la ré-
volte, d'ériger autel contre autel, et d'en-
traîner dans la mort éternelle des millions
d'ames dont nous devons répondre au tribu-
nal de Jésus-Christ: enfin, pour le dire ou-
vertement, qu'en abdiquant volontairement
des places qu'il n'eussent jamais dû accep-
ter, ils édifient autant la société des Fidèles,
qu'ils la scandalisent par leurs sacrilèges
instructions; et l'on verra si nous connois-
sons, si jamais même nous perdîmes de
vue les règles de la charité chrétienne; si le
cœur étoit ulcéré, quand la plume ou la
bouche sembloit distiller le fiel et prodiguer
le blâme, et si nous ne savons pas mieux
accueillir encore et pardonner, que com-
battre et censurer.. Mais tandis qu'ils conti-
nueront d'être, au milieu du sanctuaire, des

pierres de scandale, de décevoir les ames des simples à la faveur d'un titre usurpé et d'un masque trompeur, de n'exercer sur elles qu'un ministère non-seulement vide et dérisoire, mais destructeur et de mort ; ah! qu'ils n'attendent de nous ni paix ni trève, et qu'on n'espère pas nous persuader par des maximes cent fois rebattues et toujours détournées de leur véritable sens, que la charité exige de nous que nous contemplions de sang-froid tant de maux lamentables, et que nous voyons tout le troupeau courir à la suite de ces guides infidèles, se précipiter tête baissée dans l'abyme, sans lui crier au moins qu'on l'égare. Telle est notre apologie. Pensez-y bien.

Et que, pour colorer leurs reproches, ils viennent encore, nos détracteurs, vous rappeler à l'Evangile, comme si nos détracteurs avoient lu l'Evagile ! Sans doute, Jésus-Christ nous ordonne de souffrir patiemment et sans murmures les persécutions qu'on nous suscite et les outrages *personnels* qu'on nous fait ; aussi toute la partie du Clergé de France qui est restée fidelle, l'a-t-elle accompli à la lettre, ce pénible précepte de l'Evangile, à la gloire de la Religion et au grand étonne-

ment de ses persécuteurs eux-mêmes. « Dé-
» pouillés de nos honneurs et de nos biens,
» dit un de nos plus illustres Prélats (1),
» nous n'avons fait entendre aucunes récla-
» mations ; calomniés, persécutés, nous n'a-
» vons élevé aucuns murmures. S'il n'étoit
» encore question que de nous, si nos seuls
» intérêts étoient compromis, on verroit tou-
» jours en nous la même soumission ; mais
» les droits inviolables de l'Eglise, mais le
» sacré dépôt de la foi, rien ne les arrachera
» jamais de nos mains ». L'Evangile ne nous
ordonne pas sans doute de souffrir qu'on
nous l'enlève, ce précieux dépôt, ni de laisser
égorger nos ouailles, sans mot dire. Ah ! s'ils
l'avoient seulement parcouru d'un œil rapide,
ce livre divin qu'ils travestissent indignement
et qu'ils blasphément en paroissant lui ren-
dre hommage, ils y eussent vu la condam-
nation de leurs insidieux paradoxes et l'a-
pologie de notre conduite courageuse,
tracées à chaque page, en gros caractère ; ils

---

(1) M. l'Evêque de Langrues, pag. 63 de son *Examen de l'Instruction de l'Assemb. nation.* excellent ouvrage auquel ce seroit rendre un bien foible hommage que de dire qu'il a fourni l'idée de celui-ci.

y eussent lu que toutes les révolutions des impies de la terre, ne sauroient prescrire contre la Loi de Dieu, puisque « le Ciel et » la terre passeront, mais que ses paroles ne » passeront pas..... que si quelqu'un n'é- » coute pas l'Eglise enseignante, laquelle » n'est autre que le corps des Pasteurs, on » ne doit non plus avoir de commerce avec » lui qu'avec les Payens et les Publicains.... » que les Fidèles doivent être en garde contre » les faux Prophètes..... que celui-là est » un voleur et un larron qui n'entre pas » dans la bergerie par la vraie porte; qu'il » n'y vient que pour voler, pour égorger et » perdre les brebis,.. que les brebis fidelles » ne suivent point un étranger, mais qu'elles » le fuient, parce qu'elles ne connoissent » pas la voix des étrangers. Ils y eussent lu » qu'IL N'EST que le MERCENAIRE et LE FAUX » PASTEUR qui fuit à l'aspect du loup, et » laisse ses brebis en proie à sa rage... que » le bon Pasteur expose, donne même sa » vie pour ses brebis, etc. etc ». Voilà ce que nos détracteurs eussent lu dans l'Evangile, s'ils l'eussent entr'ouvert; voilà ce que vous y lirez vous-mêmes si vous le voulez, et ce qui condamne complètement les Pasteurs

constitutionnels, en même tems qu'il justifie pleinement notre conduite à leur égard. Pensez-y bien.

Mais, dit-on, nous *troublons la paix.*

Hélas ! oui ; la paix est horriblement troublée ; mais qui la trouble, de nous ou de nos injustes compétiteurs ? Pensez-y bien ; car c'est là uniquement l'état de la question. N'est-ce pas l'injustice la plus criante et l'effet de la plus révoltante partialité, que de nous imputer tous les troubles, et de ne songer jamais à en rendre responsables ceux qui en sont les seuls véritables auteurs, je veux dire ces audacieux mandataires de la seule puissance civile, qui en envahissant nos places, et en usurpant notre ministère, ont nécessité de notre part ces légitimes et modestes réclamations ?.... *Nous troublons la paix :* Eh ! n'est-elle pas aussi troublée, lorsque je résiste au perfide et dangereux voisin qui vient à main armée fondre sur mes possessions, et menacer mes jours ? et cependant qui oseroit me faire un crime de ma courageuse résistance ? Falloit-il donc, pour conserver la paix, me laisser ravir mes possessions le plus justement acquises, et subir le joug de la plus tyrannique oppression ? Pensez y bien...

Mais disons le mot décisif : la paix est un grand bien, sans doute, un don du Ciel; mais c'est l'acheter trop cher que l'acheter au prix de biens incomparablement plus grands, au prix de la Religion et du salut des ames confiées à nos soins. « Quelle paix, grand Dieu, » s'écrie éloquemment le même Prélat que » j'ai déjà cité, que celle dont la ruine de la » Religion est la condition « ! Ah ! si c'est là une paix, c'est une paix oppressive et désastreuse, mille fois plus funeste que la guerre elle-même. Oh ! que je crains bien que ces ames, en apparence si pacifiques, ne soient ou des ames timides et pusillanimes qui cachent leur foiblesse et leur lâcheté sous le masque d'un louable amour de la paix, ou des ames rusées et hypocrites qui ne cherchent à éloigner la guerre, que pour conserver plus surement, ou accroître avec plus de rapidité leurs injustes conquêtes ! Pensez-y bien.

Que si c'étoit *la paix des consciences* qu'on nous accuse de troubler, nous préserve le ciel d'entretenir, par un timide et coupable silence, cette fausse sécurité, cette paix trompeuse que ne donne point Jésus-Christ, mais le monde ; cette paix du crime, plus à

craindre mille fois que le trouble heureux et les salutaires remords qui l'altèrent, et que nous aurons soin (nous en faisons le serment solemnel) de réveiller sans cesse, et de rendre chaque jour plus cuisans ?

Nous causons du scandale.

N'est-ce pas être, en effet, horriblement scandaleux, que de remplir courageusement au péril de ses biens, de son repos, de sa liberté, de sa vie peut-être, le premier et le plus sacré de ses devoirs, en prémunissant contre l'erreur les ames de ses frères, en dévoilant les perfides manœuvres et les trames infernales des ennemis de la Religion, en signalant les faux Pasteurs, et s'opposant de toutes ses forces à l'établissement du plus déplorable des schismes ! Certes, quand ce seroit là un scandale, sur qui devroit en retomber l'odieux et le crime, si ce n'est sur ceux qui lui auroient seuls donné naissance par leur irruption dans le sanctuaire, vraiment *scandaleuse* au-delà de toute expression ?... Mais je soupçonne fortement que ce mot *scandale* ne signifie autre chose, dans la bouche de ceux qui l'employent si improprement, qu'un éclat, qu'une courageuse et mâle opposition de nôtre part. Or, je l'ai dit et je le répète,

il est des circonstances fâcheuses où un pareil scandale est nécessaire ; et ne pas le donner, par exemple, dans la crise terrible où se trouve aujourd'hui l'Eglise de France, ce ne seroit plus un scandale imaginaire et improprement dit, comme celui qu'on nous impute, mais un scandale effectif et trop réel ; ce seroit incontestablement le plus grand et le plus punissable des scandales. Pensez-y bien.

NEUVIÈME OBJECTION.

« Il n'est que le dépit, la jalousie, la cabale, l'esprit de parti, la fureur même et l'animosité qui puissent porter à déclamer et à écrire contre des Prêtres, contre des hommes en place ».

RÉPONSE.

Autant de nouvelles imputations, d'imputations graves dont on nous charge calomnieusement. Je réponds à chacune en particulier.

On nous impute *de la jalousie et du dépit* contre ceux qui nous ont remplacés. Certes, quand ce double sentiment se seroit glissé imperceptiblement dans quelques ames

sacerdotales, qui, pour être courageusement dévouées à la Religion, ne sont pourtant pas encore parvenues à ce dégré d'impassibilité auquel il n'est presque pas donné à l'homme d'atteindre ici bas, je n'en serois pas surpris. Ce sont là des mouvemens involontaires de l'ame, si ce n'est légitimes et permis, au moins naturels et bien pardonnables à la vue d'injustices aussi excessivement révoltantes ; et je voudrois bien connoître les Prêtres assermentés qui, s'ils étoient réduits, (par une supposition qu'il n'est peut-être pas impossible de voir réaliser un jour) à perdre leurs places usurpées, pour avoir suivi ce qu'il leur plaît d'appeler leur conscience, en prêtant le serment, comme nous suivons réellement la nôtre en le refusant, n'éprouveroient pas bien plus que du dépit et de la jalousie contre les vrais Pasteurs qui ne les supplanteroient pourtant pas, mais ne feroient que rentrer légitimement dans leurs places.... Mais non, nos chers Frères, ce n'est ni le dépit, ni la noire envie, qui nous portent à décréditer vos vains simulacres de Pasteurs ; à moins que vous ne veuilliez aussi taxer d'une coupable jalousie le berger fidèle qui, voyant un berger étranger se ruer avec

violence sur son troupeau, obligé de céder à la violence, croit, en abandonnant le lait et la laine à l'usurpateur, devoir au moins avertir ses chères brebis que cet étranger est un mercenaire, un faux Pasteur qui ne veut que les conduire dans des pâturages empoisonnés, et leur donner la mort; qu'elles ne se laissent pas tromper par son vêtement, sa houlette, tout son vain attirail de Pasteur, et surtout par ses perfides et insidieuses caresses..... Qu'on cesse donc de nous calomnier en nous dépouillant, et de nous ravir à-la-fois la fortune et l'honneur. Ah! si des motifs aussi bas que ceux qu'on nous suppose, avoient pu déterminer notre conduite et souiller nos démarches, qui nous empêchoit de prévenir les regrets, de les conserver ou de les obtenir, ces places qu'on nous accuse de convoiter ou de regretter pour les avantages temporels qui y sont attachés; je ne dis pas, en profitant habilement et de concert dans tout le Royaume, de l'intérêt et de l'attendrissement que nous ont témoigné généralement, lors de notre éloignement de nos Paroisses, des esprits que nous eussions maniés à notre gré; à Dieu ne plaise! mais en le prononçant, ce criminel serment qui

eût été notre bouclier et notre sauve-garde ? Etoient-ils donc si difficiles à proférer, ces mots conservateurs : *je jure de maintenir*, etc., si le cœur n'eût pas opposé plus de résistance que la langne, et si notre conscience eût été aussi flexible et aussi accommodante que celle des hommes intéressés qu'on nous a substitués ? Pensez-y bien... je dis plus : ne serions-nous pas encore recevables à le prêter, ce serment dont le pouvoir est vraiment magique, et qui couvre tous les défauts, tous les vices même, supplée à tous les genres de mérite, et élève en un clin-d'œil ses heureux partisans, de la boue et de l'obscurité, aux plus honorables et importantes fonctions du ministère ; et ses coupables inventeurs verroient-ils, sans le tressaillement du crime et sans le plus vif intérêt pour nous, toute l'élite du Clergé de France vaincue enfin par leur tyrannique opiniâtreté, seconder par une humble, quoique tardive obéissance, le projet qu'ils ont conçu d'abolir la Religion ?

On nons impute *l'esprit de parti*.

Eh quoi ! tous les impies, tous les incrédules, Déistes, Athées, Matérialistes, les Juifs, les Protestans, les gens sans mœurs, sans probité, sans honneur, tous les hommes pervers

vers et corrompus d'un grand royaume conspireront contre le Seigneur et contre son Christ, se rapprocheront, se combineront, formeront une ligue infernale pour saper les fondemens de la Religion, et faire disparoître jusqu'aux moindres vestiges de l'Eglise catholique ; et il ne sera pas permis aux Ministres, aux défenseurs nés de cette même Religion, à leurs brebis fidelles, à tous les gens de bien, à tous les hommes sages, modérés et craignans Dieu, de se rallier autour d'elle pour la soutenir et la défendre ; de lui vouer leurs talens, leurs biens, leurs forces, leur vie même, tout ce qu'ils ont de plus cher au monde ! Pensez-y bien.... Ah ! si c'est l'esprit de parti qui nous meut et nous guide, c'est au moins l'esprit du bon parti, l'esprit du parti de la vérité, de la vertu, de la Religion, des vrais Fidèles. Notre parti, si nous en formons un, c'est le parti des opprimés et non des oppresseurs, des persécutés et non des persécuteurs. Or, indépendamment de toute discussion, il est beau, dans la nécessité de prendre un parti, d'avoir courageusement donné à celui-ci la préférence. Un homme de génie a dit en parlant des premiersMartyrs de la Religion, *j'aime des te-*

moins qui se font égorger; et vous aussi qui lisez cet écrit, n'aimez-vous pas, avec proportion toutefois, des témoins qui se font et se laissent persécuter. Pensez-y bien..... j'ai dit, dans la nécessité de prendre un parti, car il est dans la vie des occurrences telles que l'on ne sauroit sans crime rester neutre; il y eut et il y aura toujours ici bas le parti des honnêtes gens et celui des gens sans honneur, le parti des hommes vertueux et celui des méchans; et dans le sein de la Religion chrétienne en particulier, ne fallut-il pas toujours prendre parti pour l'Eglise catholique, ou pour quelqu'une des sectes schismatiques qui se séparèrent de son sein?

Mais n'est-ce pas grande pitié d'entendre nos accusateurs blâmer *l'esprit de parti?* ne sied-il pas bien aux secrets agens de la faction la plus animée, la plus tyrannique, la plus oppressive qui fut jamais, du parti le plus ambitieux et le plus intéressé dans ses vues, le plus audacieux et le plus sacrilège dans ses projets, le plus perfide et le plus inique dans ses moyens, le plus cruel et le plus atroce dans ses vengeances, d'insulter à nos malheurs, et d'accuser contre toute ap-

parence non-seulement de vérité, mais même de vraisemblance, d'accuser, dis-je, de cabales et d'esprit de parti, des hommes simples, modérés, désintéressés, qui n'ont aucun usage de l'intrigue, aucun penchant, ni aucune aptitude à cette science infernale, aucun point de ralliement, et aucun centre de réunion, aucun moyen efficace de succès; et, pour le dire enfin, aucun absolument aucun autre projet que celui d'opérer leur salut aux dépens de ce qu'ils ont de plus cher au monde, et de sauver avec eux les ames fidelles qui voudront entendre leur voix ? Pensez-y bien.

On nous impute *la haine et l'animosité*. « Ces Prêtres, dit-on, sont furieux contre ceux » qui les ont remplacés, et communiquent » ces sentimens à tous ceux qui ont avec eux » quelques rapports ».

N'a-t-on pas vu en effet les Prêtres zélés, les Vierges chrétiennes, les Séculiers amis de la Religion, tous ceux en un mot qui soutiennent la bonne cause, et qui sont restés attachés aux anciens principes, aux principes adoptés, il y a deux ans, par tous les Français catholiques (sauf les impies affichés); ne les a-t-on pas vus déjà s'agiter comme des

furieux, s'intriguer, cabaler pour faire adopter leurs opinions, traiter ouvertement ceux qui n'avoient d'autre tort que de ne pas penser comme eux, de factieux, de rebelles, de scélérats; les dénoncer dans les clubs et devant les Tribunaux, les dévouer aux anathêmes et à l'exécration publique, les massacrer impitoyablement dans le lieu saint et aux pieds des autels, outrager ignominieusement le sexe le plus foible, et enfeindre sans pudeur toutes les lois de la bienséance et de l'honnêteté publique à l'égard des Vierges consacrées à Dieu? Pensez-y bien..... Pour moi, je ne sache pas que des moyens si violens de prosélytisme, et des argumens de cette force ayent été mis en usage par d'autres que par les partisans des Intrus; et je ne reconnois à ce hideux portrait que les fougueux défenseurs de la constitution du Clergé et les féroces apôtres du serment. Sans doute les Prêtres catholiques, les bons Prêtres, et les simples Fidèles attachés à la Religion, ont élevé la voix avec force en sa faveur; ils l'ont fait, ils ont dû le faire, ils eussent été parjures s'ils ne l'eussent fait; mais ils l'ont fait avec modération, ils l'ont fait sans animosité, sans aigreur; quelques-uns

même, dit - on, l'ont fait dans certains Diocèses avec un ton et dans un style, qui, s'il n'étoit pas toujours aussi sérieux que l'eût peut-être demandé l'importance et la gravité de la cause qu'ils défendoïent, supposoit au moins, dans ceux qui l'adoptoient, des ames bien exemptes de *haine* et d'*animosité*. Ces sombres passions s'allient mal avec le ton de la gaité la plus franche et de la joyeuse plaisanterie,

On affecte de se scandaliser de nous voir *décrier* de vive voix et dans nos écrits, *des Prêtres*, des *hommes en place*; comme s'il falloit respecter un empirique ou empoisonneur public, et garder le silence sur les secrets assassinats qu'il commet, parce qu'il a réussi, à la faveur d'un titre pompeux et d'un attirail imposant, à s'environner d'un grand peuple! comme si, au contraire, le nombre alarmant des victimes qu'il immole chaque jour, n'étoit pas un pressant motif de plus pour les bons citoyens qui connoissent la subtilité du poison qu'il débite, et sont témoins de ses funestes ravages, de le démasquer, et de le dénoncer à l'opinion publique! ou, pour parler un langage plus à la portée de tous les lecteurs, comme si des places usur-

pées, à la faveur desquelles on abuse les simples, on fascine les yeux de la crédule multitude, on obtient des honneurs sacrilèges, on plonge toute une génération, mille générations peut-être dans l'affreux abyme du schisme, et dans tous les maux incalculables qu'il entraîne après lui; comme si un caractère auguste sans doute en lui-même, mais qu'on profane indignement, qu'on avilit, qu'on prostitue sans pudeur à favoriser le crime et à seconder les complots ténébreux des méchans et les coupables efforts de l'impiété, rendoient des hommes gangrenés et pervers, sacrés pour les gens de bien, et pouvoient les mettre à l'abri d'une juste et trop légitime censure ! comme si ce n'étoit par principalement contre eux que devoit s'élever le zèle évangélique des fidèles Ministres de la Religion, avec la sainte liberté qni le caractérise ! comme si ce n'étoit pas enfin contre des hommes *en place*, contre des hommes même *légitimement* décorés pour la plupart d'un ministère saint, contre des Scribes, des Princes des Prêtres, des Docteurs de la loi, des Lévites prévaricateurs, moins coupables mille fois que les nouveaux Pharisiens et les faux Docteurs qui on envahi le ministère évangélique, que

s'exerça presque toujours le zèle courageux et impartial du Sauveur du monde. Pensez-y bien.

DIXIÈME OBJECTION.

« C'est par intrigue, pour échauffer les » esprits, et les disposer insensiblement à » une contre-révolution, que, dans quelques » Diocèses, on a accéléré la célébration de » la Pâque ».

RÉPONSE.

Et quand c'eût été, non pour échauffer les esprits, comme on le suppose méchamment et sans preuves, mais pour les éclairer sur les pièges qui environnent de toutes parts les Fidèles, et leur ouvrir les yeux sur les maux qui accablent la Religion dans ces mauvais jours, et les maux encore plus terribles dont elle est menacée; pour les avertir par cette légère innovation de la nouveauté mille fois plus grande qui s'introduit dans l'Eglise de France: où seroit le crime de nos Evêques? Auroient-ils donc, en permettant d'anticiper la célébration de la Pâque, outre-passé leurs pouvoirs, ou excédé les bornes d'une sage modération? Quel moyen plus doux, moins

sujet à inconvéniens, de précautionner leurs ouailles contre le schisme et l'erreur, et de l'avertir de la prochaine irruption des Loups dévorans? Eh quoi! quand on leur clot la bouche, quand, avant de les destituer, on leur interdit, à eux envoyés spécialement pour annoncer la parole sainte, l'entrée des chaires chrétiennes, faut-il donc qu'ils soient infidèles au premier et au plus sacré de leurs devoirs, et qu'ils voient leurs troupeaux sur le point d'être séduits et entraînés dans l'abyme, sans les avertir au moins qu'ils s'ouvre sous leurs pas?....... Au reste, si le but de quelques Prélats, en accélérant l'accomplissement du devoir paschal, eût pu être tel qu'on le leur suppose, jamais, il faut l'avouer, tentative ne réussit si mal, et le triomphe des schismatiques est complet......... Mais pourquoi prêter gratuitement à des hommes, déjà assez malheureux, des intentions qu'on regarde comme perverses? N'avoient-ils pas assez de motifs légitimes et patens de tenir la conduite qu'ils ont tenue, sans leur en supposer de secrets et de criminels? Puisque la persécution étoit déclarée, ne falloit-il pas, comme dans les anciennes persécutions, prémunir et fortifier les Fidèles

par la manducation du Pain eucharistique, et leur faciliter, par une sage condescendance, l'accomplissement d'un devoir qui alloit leur devenir au moins extrêmement pénible à remplir ? Pensez-y bien.... Il semble donc que de pareilles difficultés ne devroient être proposées que par des incrédules qui redoutent le moment d'accomplir une pratique gênante de Christianisme dont ils n'osent achever de se débarrasser, ou par des Intrus et des Schismatiques déclarés ; et cependant nous les avons entendu sortir de la bouche de Catholiques imprudens, esprits crédules et circonscrits dans un cercle étroit d'idées, desquels la routine est presque la seule règle de conduite, et pour qui l'habitude d'agir de telle manière est un motif déterminant de n'agir en aucun cas différemment. « Jamais, disent-ils en effet, nous ne vîmes » célébrer la Pâque avant la solemnité pascale ». Esprits superficiels et inconsidérés ! jamais aussi vîtes-vous une catastrophe et une calamité pareilles à celle dont vous êtes les témoins ? Des désastres tout nouveaux n'ont-ils pas dû amener des ressources nouvelles ; et des maux jusqu'alors inconnus n'appeloient-ils pas des remèdes inusités ? Pensez y bien.

ONZIÈME OBJECTION.

« Ceux qui ont prêté le serment, et ac-
» cepté les nouvelles places n'ont pas sans
» doute envie de se damner ?

RÉPONSE.

Je ne le pense pas plus que vous ; mais je ne crois pas non plus, et vous ne le croirez pas d'avantage, que les Juifs, les Protestans, et parmi les Catholiques, les avares, les médisans, les vindicatifs, et tous ceux qui vivent au gré de leurs passions, ayent l'intention de se damner ; car quelle ame est assez atroce, assez stupidement ennemie d'elle-même pour former un pareil projet ? Et cependant je ne crois pas, et vous ne croyez pas plus que moi, que de tels hommes se sauvent et s'ouvrent, par de si étranges moyens, l'entrée du Ciel. Je dis plus : vous-même qui faites cette objection, et malgré l'évidence de ces raisons, conservez au fond du cœur le desir et la résolution de communiquer avec les Intrus qui vous ont séduit, vous n'avez pas sans doute conçu le projet infernal de vous damner, et cependant vous vous acheminez à grands pas vers

l'enfer... Si, pour se damner, il falloit en avoir conçu l'affreux projet, et formé de gaieté de cœur une résolution bien expresse et bien distincte, quel homme ne seroit sauvé? Et cependant, vous ne pouvez l'ignorer, d'après l'oracle de la vérité éternelle, le nombre de ceux qui se perdent l'emporte infiniment sur celui des élus. Disons donc, ce qui est d'une expérience journalière, que la plupart des hommes s'aveuglent et s'étourdissent sur leurs propres dispositions, se font volontairement illusion à eux-mêmes, et que les Jureurs, les Intrus, les Schismatiques, et tous les fauteurs, adhérens et apologistes ont cela de commun avec le plus grand nombre des réprouvés qui n'en seront pas moins éternellement malheureux, pour avoir toujours eu le fol espoir et même une sorte de volonté de se sauver. Pensez-y bien.

Mais d'ou vient, je vous prie, nous supposez-vous, à nous qui avons refusé le serment, et avons été destitués par une suite de notre refus, un desir et un projet diabolique que vous n'osez supposer dans ceux qui l'ont prêté, et ont été pourvus en conséquence de leur criminelle obéissance ? et quel sin-

gulier et tout nouveau gerne de charité vous fait accuser le plus grand nombre de vos Prêtres, ceux en faveur de qui sont certainement tous les préjugés, pour excuser le plus petit nombre qui a contre lui toutes les apparences ? Car il est singulièrement remarquable qu'en les disculpant, vous nous inculpez, et que vous nous faites notre procès, par cela seul que vous les absolvez ; puisqu'ils ne peuvent être exempts de blâme qu'autant que le serment seroit permis et légitime, et que, si le serment est légitime et permis, nous sommes certainement criminels d'avoir, en le refusant, non-seulement désobéi à ce que vous croyez être une Loi de l'Etat, mais encore donné naissance à un schisme désastreux, et attiré sur nous la plus affreuse des persécutions.

Retenez donc bien une vérité à laquelle vous n'aviez jamais peut-être sérieusement réfléchi, une vérité fâcheuse et dure, il est vrai, mais qu'il seroit désormais inutile, dangereux même de vouloir dissimuler : c'est qu'au terme où en est aujourd'hui la malheureuse question qui divise et bouleverse toute la France, il existe nécessairement des coupables parmi vos Prêtres ; que les deux

partis ne sauroient être innocens à-la-fois, et que par conséquent vous ne sauriez excuser l'un qu'au préjudice de l'autre. Or, en convenant pour un instant que toutes choses sont égales d'ailleurs, et antérieurement à toute discussion sur le fonds de la question, je supposerai plutôt de l'aveuglement et de l'indifférence pour le salut, à un petit nombre d'Evêques connus d'ailleurs peu avantageusement avant la Révolution, et à la cinquième partie des autres Ecclésiastiques fonctionnaires publics du Royaume (s'il en est un cinquième qui ait prêté le serment *sans restriction*, et ne se soit pas rétracté) qu'à tout le Corps épiscopal de France et à la partie la plus vertueuse à-la fois et la plus nombreuse des Pasteurs inférieurs de cet Empire, à un parti qui gagne tout à être complaisant, et par conséquent a pu être guidé par des motifs humains et terrestres, qu'à celui à qui son inflexible rigidité coûte les plus douloureux sacrifices, des sacrifices dont on ne sauroit découvrir le motif, si ce n'est pas l'amour des biens éternels qui les a commandés.

DOUZIÈME OBJECTION.

« Pourquoi ne recevrois-je pas l'absolution
» des nouveaux Pasteurs aussi validement
» que des Pasteurs destitués ? Tout Prêtre
» n'a-t-il pas reçu dans son ordination le
» pouvoir de remettre les péchés ?

Réponse.

D'abord, quand vos prétendus Pasteurs auroient le pouvoir de vous absoudre validement, vous ne pourriez aucunement leur demander l'absolution ; et si vous étiez assez téméraire pour le faire, votre absolution seroit nécessairement nulle et sacrilège, parce que vous commettriez, au moment que vous la recevriez, une faute énorme, soit en communiquant de la manière la moins équivoque avec un Intrus et un Schismatique, soit en lui faisant administrer un Sacrement en état de péché mortel, et dès lors commettre un horrible sacrilège. Pensez-y bien.

Mais je réponds directement aux preuves par vous alléguées : sans doute, tout Prêtre reçoit dans son ordination le pouvoir de remettre les péchés, mais quel pouvoir ? Celui d'*ordre* seulement et non point celui de *ju-*

risdiction: deux pouvoirs très-distincts, et non moins essentiellement requis l'un que l'autre pour la validité de l'absolution. Le *pouvoir d'ordre* donne ce qui est nécessaire du côté du Ministre, afin qu'il puisse remettre les péchés; le *pouvoir de jurisdiction* donne ce qui est requis du côté des Fidèles. Sans le pouvoir d'ordre, nous ne pourrions exercer celui de jurisdiction; avec lui, nous ne le pouvons pas aussitôt. En vertu du premier, un Prêtre a le pouvoir radical de remettre les péchés, il est établi juge... mais il n'a pas encore de justiciables, c'est le second qui les lui assigne et lui donne autorité sur eux. L'un est conféré dans l'*ordination*; l'autre en vertu de l'*approbation*; et de même qu'un Prêtre ne pourroit user du pouvoir de remettre les péchés, si nul ne lui demandoit l'absolution, de même il ne pourroit en user validement, si elle ne lui étoit demandée par des ames soumises à sa jurisdiction. Cette doctrine se tire du saint Concile de Trente, qui dit positivement (session 14, chap. 9.) : « Comme il est de la nature de tout jugement, » que la sentence ne soit prononcée que sur » ceux sur qui on a autorité, ça été la foi » constante de l'Eglise, et le saint Concile

» prononce, comme un principe très-cer-
» tain, que toute absolution donnée par un
» Prêtre qui n'a pas de jurisdiction ordinaire
» ou déléguée, est de nulle valeur ». Un
Prêtre ne reçoit donc pas dans son ordination
un pouvoir complet et prochain pour remet-
tre les péchés, un pouvoir immédiat et qui
puisse être aussitôt réduit à l'acte, mais
seulement un pouvoir radical, médiat et
incomplet, un pouvoir lié, pour ainsi dire, et
sans fonctions, qui attend pour être exercé
qu'on lui fournisse un objet; et de même
qu'il ne suffiroit pas pour conférer à un
Magistrat le pouvoir immédiat de prononcer
sur la vie et la fortune de tels ou de tels
Citoyens, que le Prince lui départît une por-
tion de son autorité suprême, et l'établît juge,
s'il ne lui assignoit encore telle Ville ou tel
territoire, pour former son ressort; de même
aussi, au Tribunal de la pénitence, nos sen-
tences seroient nulles et comme non avenues,
si elles ne portoient sur des ames qui eussent
été soumises à notre jurisdiction, en vertu
de la délégation ou de l'approbation: institu-
tion admirable, sage et divine économie,
au moyen de laquelle, si par fois un sujet
vicieux ou ignorant a pu à son grand préju-
dice

dice, se glisser dans le sanctuaire ou se faire décorer d'un caractère saint, il ne pourra au moins presque jamais y exercer, au détriment des ames, une fatale et funeste autorité !

TREIZIÈME OBJECTION.

« Soit ; il me paroît démontré qu'un Prêtre
» ne peut absoudre validement sans avoir
» reçu des pouvoirs de son Evêque ; mais
» ces pouvoirs, les Evêques constitutionnels
» ne peuvent-ils les donner aux Pasteurs in-
» férieurs ? Tout Evêque, du moment qu'il
» est validement consacré, n'a-t-il pas un
» pouvoir illimité et une jurisdiction univer-
» selle ?

RÉPONSE.

Non, pauvre Peuple, non, votre nouvel Evêque prétendu n'a pu validement instituer votre prétendu nouveau Curé, ni lui conférer le pouvoir de vous absoudre qu'il n'avoit pas lui-même. On abuse indignement de votre crédulité, si on vous dit le contraire ; et, si vous le croyez, vous êtes évidemment dupe de l'imposture et de la mauvaise foi. Tout Evêque, à la vérité, possède en vertu de sa consécration un *pouvoir*

d'ordre, mais non un *pouvoir de jurisdiction*, à moins que vous ne croyiez que les Evêques peuvent entreprendre sur leurs droits respectifs, ordonner, statuer, régler, définir réciproquement dans les Diocèses les uns des autres, sans consentement ni autorisation mutuelle ; que vous ne croyiez que l'Evêque de Couserans, par exemple, peut légitimement aller du fond de la Gascogne à Orléans, à Paris, aux confins du Royaume, aux extrémités de l'univers catholique, conférer les ordres de sa pleine autorité, donner la confirmation, annoncer la parole sainte, visiter les peuples des Campagnes, instituer, destituer les Curés, leur donner ou leur ôter à son gré tels ou tels coopérateurs de leur zèle, etc. etc.

Non, dites-vous, *je ne crois pas ces conséquences.* Vous ne croyez donc pas qu'un Evêque, en vertu de sa seule ordination, ait un pouvoir illimité dans toute l'Eglise ; car ces conséquences suivroient nécessairement de ce principe. . . Vous ne croyez donc pas que, sans avoir reçu l'institution *canonique*, un Evêque puisse conférer à des Prêtres le pouvoir de vous absoudre. Cette invention nouvelle du pouvoir illimité d'un Evêque, en

vertu de son ordination, se réduit donc à prouver ce dont tout le monde convient, savoir qu'en vertu de son sacre, tout Evêque est *apte* à exercer les fonctions épiscopales dans quelque Diocèse que ce soit de l'univers, quand il aura reçu la jurisdiction sur ce Diocèse. Certes, voilà une rare découverte et qui sert merveilleusement ses auteurs! Et moi aussi, simple Prêtre, je suis propre à exercer les fonctions sacerdotales dans tous les lieux de la Chrétienté, si je suis légitimement approuvé pour ces lieux. Dira-t on pour cela que j'aye reçu dans mon ordination le pouvoir illimité de lier et de délier les consciences?

QUATORZIÈME OBJECTION.

« Mais les Apôtres l'avoient bien, cette ju-
» risdiction universelle; or les Evêques, en
» qualité de successeurs des Apôtres, n'ont-
» ils pas reçu les mêmes pouvoirs qu'eux?

RÉPONSE.

Sans doute le même *pouvoir d'ordre*, lequel est inséparablement attaché au caractère, mais non le même *pouvoir de jurisdiction*, qui ne suit pas nécessairement de

l'autre, comme je l'ai montré plus haut, et en est effectivement séparé quelquefois, par exemple, dans les Evêques *in partibus*. Les Apôtres avoient la jurisdiction universelle, je l'avoue, et les Evêques aussi pourroient l'exercer, si l'Eglise la leur accordoit, ce qu'elle ne fera surement pas. Les Apôtres l'avoient, non toutefois en vertu du *caractère épiscopal*, mais seulement en vertu de la *mission apostolique*, mission extraordinaire que Jésus-Christ, comme maître de ses dons, pouvoit indubitablement leur accorder, et que comme fondateur d'une nouvelle Religion, il devoit, dans les vues de sa sagesse, leur accorder, pour en faciliter l'établissement et la propagation, ainsi que le don des miracles et le don des langues que vous ne prétendrez pas vraisemblablement avoir été transmis aux successeurs des Apôtres, et être nécessairement attaché au caractère épiscopal. Pensez-y bien.

QUINZIÈME OBJECTION.

« Pourquoi n'entendrois-je pas la Messe » des Jureurs et des Intrus ? N'est-elle pas » aussi *bonne* (c'est l'expression littérale du » Peuple) que celle des autres Prêtres ?

R É P O N S E.

Cette objection, que l'on reproduit perpétuellement, que l'on répète jusqu'à satiété, suppose (j'en demande pardon à mon lecteur, s'il est du nombre de ceux qui la proposent) des esprits au moins très-superficiels, qui n'entendent pas même l'état de la question, et n'ont jamais saisi l'ensemble des raisons qu'on leur allègue pour les engager à fuir toute communication avec les Prêtres constitutionnels. Il est donc nécessaire de la réfuter un peu au long, et d'entrer dans quelque détail.

Sans doute les raisons de fuir les Intrus se tirent en partie de l'invalidité des pouvoirs de ces soi-disans pasteurs, ou plutôt de leur privation absolue de pouvoirs. Mais ce motif n'est pas le seul ; ce motif est particulier à certaines fonctions qui exigent nécessairement du prêtre qui les exerce un pouvoir de jurisdiction : et le Sacrifice n'est pas de ce nombre. Ce motif tout puissant qu'il est, n'est qu'un second motif surajouté à d'autres plus généraux et non moins puissans, qui vient à leur appui, mais ne les exclut pas. Quelles sont donc ces raisons générales, applicables

à toutes les fonctions sans exception du ministère ecclésiastique, applicables surtout à la plus sublime de toutes, le Sacrifice, et indépendantes de sa validité ou de son invalidité ? Je l'ai déjà dit, et je le répète : elles se tirent de la défense expresse de l'Eglise, du danger imminent qu'il y a pour vous à fréquenter des Intrus, du scandale qui en résulte pour les fidèles que vous entraînez par votre exemple dans le schisme, et pour les Intrus eux-mêmes que vous y affermissez ; de l'indifférence pour le crime détestable d'intrusion que supposeroit votre obstination à communiquer avec ceux qui s'en sont rendus coupables, etc. etc. etc ! Développons un peu plus ces raisons.

On vous dit : pour être offert par un prêtre intrus et schismatique, le Sacrifice ne laisse pas d'être *bon* et *valide*. Abstenez-vous néanmoins d'y assister ; car, 1°., en y paroissant, vous desobéiriez formellement au chef visible de l'Eglise, à vos Evêques, à vos Curés, à tous vos supérieurs dans l'ordre de la Religion, qui vous le défendent expressément... Absentez-vous d'y assister en second lieu ; car vous devez avoir horreur de voir Jésus-Christ offert publiquement, non-

seulement par un pécheur déclaré ; notoire et scandaleux, mais, ce qui est encore plus révoltant, par un homme interdit, anathématisé, frappé secrètement de tous les foudres de l'Eglise, et retranché par le seul fait de son instrusion du corps des fidèles... Abstenez-vous en, 3°., parce qu'en assistant au Sacrifice offert par lui, vous communiquez nécessairement avec lui, quelque abstraction que vous vouliez faire, et participez par l'acte même de votre présence, à son péché, du moment que son intrusion est notoire... Abstenez-vous en, 4°., pour lui témoigner l'horreur que vous avez de son crime, pour le couvrir d'une salutaire confusion à la vue de la solitude des fidèles où il se trouvera en exerçant même la plus auguste de ses fonctions, et pour le ramener à la vertu par la voie de l'humiliation... Abstenez-vous en, 5°., parce que, en y assistant, vous contristez étrangement ceux de vos frères qui n'ont pas votre bienheureuse sécurité, et devenez vraisemblablement pour plusieurs un sujet de chute, comme, pour beaucoup d'autres, un motif de persévérance dans le schisme. Voilà ce qu'on vous dit, ce qu'on vous répète, ce qu'on vous in-

culque fortement chaque jour ; et à des mo-tifs de cette force, vous vous contentez de répondre froidement que la Messe des Prêtres constitutionnels est *bonne*, c'est-à-dire qu'elle est *valide.* Convenez au moins que la réponse n'a gueres de rapport avec les principes qu'elle tend à renverser. Pensez-y bien... mais si vous le prenez dans un autre sens, ce mot inconsidéré, non, vous dirai-je, elle n'est pas *bonne*, cette Messe, quoique valide en soi, elle n'est *bonne* ni pour vous ni pour celui qui la célèbre ; elle n'est pas *bonne* pour lui, parce qu'il se rend coupable d'un crime énorme, en appelant sur l'autel avec une bouche sacrilège, en offrant avec des mains sacrilèges, en plaçant dans un cœur impur et sacrilège, la plus sainte et la plus auguste des Victimes ; elle n'est pas *bonne* pour vous, parce qu'en y assistant, vous vous roidissez opiniâtrément contre les défenses réitérées de vos légitimes Pasteurs, et préférez orgueilleusement, dans une matière de la plus haute importance, votre sentiment au leur, et vos lumières, ou plutôt vos ténèbres à leurs lumières. Savez-vous donc à qui vous ressemblez, lorsque, contre tant de raisons décisives de vous interdire

toute communication spirituelle avec les intrus, et notamment de vous abstenir du Sacrifice offert par leurs mains, vous persistez obstinément à dire que leur *Messe est bonne !* Pensez-y bien... vous ressemblez (qu'on me pardonne ces comparaisons familières, qui ne sauroient jamais être justes sous tous les rapports) à celui qui, contre l'avis et au grand regret de ses amis, au mépris des lois et au grand scandale des bons citoyens, s'obstineroit à acheter une marchandise sévèrement prohibée par le Souverain, et à encourir la peine de mort attachée à sa désobéissance, sous prétexte que cette marchandise est d'une *bonne* qualité; à celui qui, attaqué de la fièvre, s'opiniâtreroit à voir un médecin qui possède à la vérité un spécifique contre cette infirmité, mais qui, attaqué lui-même d'une maladie épidémique et tout autrement dangereuse, la communiquera infailliblement à son malade : à celui qui etc. etc. etc. Pensez bien à toutes ces raisons, pesez attentivement ces comparaisons, et abstenez-vous désormais, même dans les jours du Seigneur, d'assister au Sacrifice, si vous n'avez pour le célébrer que des prêtres schismatiques ; car la même Eglise qui

vous a imposé le précepte d'entendre la Messe, et qui peut sans doute vous en dispenser comme elle a pu vous l'imposer, vous en dispense effectivement dans ce cas, ou plutôt elle vous fait un second précepte d'un genre tout nouveau, diamétralement opposé au premier, celui de ne pas y assister; et, de même qu'autrefois vous eussiez fait une faute grave en refusant d'y paroître contre ses ordres, de même aujourd'hui vous commettriez une offense mortelle en y assistant contre sa défense. Mais vous insistez.

SEIZIÈME OBJECTION.

« Si ce prêtre a prêté serment, tant pis pour » lui; ce n'est pas lui que je prie, quand j'as- » siste au Sacrifice offert par lui, mais le Sei- » gneur. Or (c'est encore l'expression égale- » ment triviale et concise du peuple) le bon » Dieu n'a jamais juré.

RÉPONSE.

Non, sans doute, vous ne le priez pas, ce prêtre qui offre le Sacrifice; mais vous priez avec lui, par cela seul que sciemment et volontairement, vous priez dans le même temple que lui; vous offrez conjointement avec

lui, dès-lors que vous assistez au Sacrifice offert par lui ; et il n'est pas en votre pouvoir d'opérer dans la réalité cette chimérique séparation de vœux et de prières dont vous bercez votre imagination abusée. Vous communiquez donc avec lui, malgré vous mêmes, et quelque abstraction que vous vouliez faire, vous participez nécessairement à son crime. *Tant pis pour lui* sans doute, *s'il a juré ;* mais *tant pis pour vous si vous désobéissez* à l'Eglise, en communiquant avec lui ; vous ne porterez pas la peine de son serment, mais vous subirez celle de votre désobéissance et de votre entêtement.

Le bon Dieu, dites-vous, *n'a pas juré* — cela est vrai ; communiquez donc avec le bon Dieu, mais ne communiquez pas avec son ministre qui a juré — Le moyen, dites-vous ? — en ne communiquant qu'avec des ministres fidèles qui n'ayent pas juré, ou, si vous n'en trouvez pas, en communiquant immédiatement et seul à seul avec lui au fond de votre cœur, ou dans le secret de votre domestique. Or qu'est cela, si ce n'est ce que je vous enseigne depuis la première page de ce petit ouvrage jusqu'à la dernière, que ce qu'on vous inculque de vive voix

chaque jour, et que vous refusez constamment d'exécuter ?

DIX-SEPTIÈME OBJECTION.

« J'aime autant entendre annoncer l'Evan-
» gile à un prêtre assermenté, à un Intrus,
» qu'à un prêtre qui a refusé le serment. Ce
» prétendu schismatique prêche éloquemment;
» que ce soit lui ou un autre qui occupe la
» chaire, n'est-ce pas toujours la parole de
» Dieu qu'il annonce, et vaudroit-il mieux en
» être privé que de l'entendre de sa bouche ?

RÉPONSE.

Les principes pour résoudre ces difficultés accumulées, sont les mêmes que je viens d'établir en répondant aux objections précédentes ; et, en général, il est bien difficile, pour ne pas dire presqu'impossible, de ne se répéter pas, en réfutant mille objections diverses qui se résolvent presque toutes par les mêmes principes; la vérité est une; les erreurs qui la combattent sont sans nombre : tout ce qui s'éloigne d'un centre unique doit nécessairement diverger à l'infini.

Ce prédicateur, dites-vous, *prêche d'une*

manière distinguée. Je n'examine pas si une secrète complaisance pour tout ce qui vient du parti schismatique, ne vous rend pas excessivement indulgent, vous, d'ordinaire si sévère dans les jugemens que vous portez des Ministres de la parole de Dieu ... je n'approfondis pas si les Ecclésiastiques qui avoient un mérite et des talens réels se sont jettés dans le parti du schisme; si ce n'est pas justement à défaut de talens et pour acquérir sans peine une célébrité je ne sais quelle, à la faveur du très-petit nombre d'hommes éclairés que compte ce parti déserté, que quelques prêtres ambitieux se sont inscrits sur la liste des jureurs; et si ce ne sont pas en général des hommes qui avoient fait preuve *d'incapacité* autant que d'inconduite qui se se sont réfugiés dans le parti schismatique, comme, après un naufrage déplorable, on saisit la première planche qui s'offre sous la main et l'on aborde où l'on peut ... je n'examine pas si cet homme qui, à vous entendre, prêche si éloquemment, ne fait pas d'un ministère de paix et de charité, un ministère de haine et d'animosité; d'un ministère de vie et de sanctification pour les fidèles, un ministère de mort et de perdi-

tion ; s'il ne prêche pas la pure doctrine du schisme, la validité des absolutions données sans pouvoirs, la compétence de l'autorité civile dans les matières spirituelles, la communion apparente et la rupture réelle avec le Saint Siége, le Richérisme et le Presbytéranisme presqu'à découvert ; s'il ne travestit pas indignement la Sainte Ecriture, n'applique pas témérairement les passages des Pères de l'Eglise, ne diminue pas sensiblement l'autorité de cette Épouse de Jésus-Christ, ne parle pas irrespectueusement de son Chef visible, ne déclame pas scandaleusement contre les premiers Pasteurs, en un mot, n'altère pas évidemment la foi catholique et ne défigure pas étrangement la morale de l'Evangile. Je n'examine pas, dis-je, ces questions délicates si propres à tempérer, si vous êtes de bonne foi, vos éloges excessifs et inconsidérés ; mais je vous dis : ce prédicateur prêchât-il comme les plus célèbres orateurs qu'ait eu la chaire, fît-il revivre dans la tribune sacrée les Basiles et les Chrysostôme ; joignît-il à l'éloquente dialectique de Bourdaloue, l'onctueuse élégance de l'Evêque de Clermont, il ne vous est pas permis d'assister à ses prédications. C'est, il

est vrai, *la parole de Dieu qu'il vous annonce* (si toutefois ce n'est pas plus souvent encore la parole de l'homme, et même de l'homme ennemi et passionné) ; mais répondez-moi, n'est-ce pas aussi la Victime sainte qu'il immole à l'autel? et cependant j'ai établi démonstrativement que vous ne pouvez en sureté de conscience assister au Sacrifice offert par ses mains... Pensez-y bien, et ne perdez pas de vue, je le répète, que ce n'est pas toujours de *l'invalidité* des fonctions exercées par ces Intrus que j'argumente contre vous, mais le plus souvent de leur *illégitimité* et de la faute énorme et inexcusable que vous commettez, pour les raisons mille fois alléguées, en y participant. Afin donc de faire l'application de ces principes à la matière présente, revenons à vos propres expressions. *C'est*, dites-vous, *la parole de Dieu* que ce faux pasteur vous annonce ; soit, mais ce n'est pas le ministre de Dieu qui vous l'annonce ; et comment le Seigneur l'avoueroit-il pour son ministre?... Il a cessé d'être membre de son Eglise. C'est la parole de Dieu, mais elle ne vous parvient pas par le canal que Dieu avoit destiné à vous la transmettre ; dès-lors elle ne fructifieroit pas

en vous, ceste divine semence ; et celui qui seul peut lui donner l'accroissement, ne la béniroit pas ; c'est un fruit sain et savoureux tant qu'il vous plaira, mais auquel il vous est défendu de toucher ; un pain pur et sans levain corrupteur, je le veux, mais qui ne vous a pas été préparé par des mains pures ... *C'est la parole de Dieu ;* il n'est pas de doute aussi qu'un ministre protestant dans son Prêche, qu'un enfant de Lévi dans sa Synagogue, ne puissent annoncer et n'annoncent quelquefois avec onction même et avec force une doctrine pure et sans altération, que vous pourriez à aussi juste titre appeler la parole de Dieu ; et cependant irez-vous, humble prosélyte, dans un prêche ou une synagogue, grossir l'auditoire d'un ministre protestant ou d'un docteur de la Loi ? Pensez-y bien.

DIX-HUITIÈME OBJECTION.

« Mais c'est un homme de mérite, un bon » Prêtre ».

RÉPONSE.

Et ceux qui vous enseignent une doctrine, et qui ont des principes tout opposés aux siens,

siens, et ont acquis à si haut prix le droit de les avoir, ne sont-ils donc pas de bons Prêtres, de dignes ministres de l'Evangile ? N'ont-ils pas de plus que vos Prêtres favoris, le mérite au moins du courage et du désintéressement ; et n'y a-t-il pas entre les uns et les autres, l'énorme différence qui existe entre celui qui sacrifie tout, état, fortune, considération, sa vie même, à sa conscience, et celui qui trouve tout, les places, l'aisance, les distinctions, l'estime du grand nombre, dans l'accomplissement prétendu de son devoir ?.... *Ce Prédicateur est un homme de mérite, un bon Prêtre* ; dites qu'il le fut autrefois, mais il a cessé de l'être. C'est par les œuvres, dit le Sauveur, qu'il faut juger les hommes ; or les œuvres de cet Intrus déposent contre lui. Non, l'on est pas un homme vertueux, combien moins un bon Prêtre, un digne Ministre de l'Evangile, quand avec des lumières supérieures aux lumières du commun des Fidèles, et des graces bien plus abondantes que les leurs ; quand la vérité portée au point d'évidence où elle est aujourd'hui, on persiste opiniâtrément à soutenir une démarche aussi fausse, aussi criminelle qu'est la prestation de serment; combien moins, quand on se

jette tête baissée dans le schisme, et qu'on adhère à des Pasteurs mercenaires ; quand on consent, si même l'on n'y a travaillé par tous lės moyens que peuvent suggérer l'esprit d'intrigue et d'ambition, à devenir soi-même faux Pasteur ; qu'on a le front de se revêtir de la dépouille de ceux qu'on sait, dans sa conscience, n'être pas destitués aux yeux de Dieu ; et que de dégré en dégré on en vient jusqu'à s'établir fauteur, apôtre, prédicateur du schisme, c'est-à-dire ministre et coopérateur de Satan, dans la perte des ames? Je soutiens au contraire, et c'est une conséquence terrible des principes catholiques, laquelle il n'est pas possible d'éluder, qu'on n'est plus dès-lors qu'un Judas et un apostat, qu'un précurseur de l'Ante-Christ et un suppôt de l'enfer, d'autant plus dangereux et plus redoutable pour l'Eglise de Dieu, qu'on jouit d'une plus grande considération, d'autant plus propre à propager l'erreur et à entraîner les ames dans la damnation, qu'en perdant la piété, on en a peut-être conservé les dehors imposteurs...... Mais ce Prêtre, ce prédicateur fût-il un homme éminent en vertu et en sainteté (si la sainteté et la vertu pouvoient s'allier avec le schisme et l'hérésie) ce seroit

le cas de vous rappeler les paroles de l'Apôtre :
» Quand un Ange descendu du Ciel vien-
» droit vous annoncer une autre doctrine
» que celle que vous avez jusqu'ici entendu
» prêcher à vos légitimes Pasteurs, » n'en
croyez pas même à un Ange descendu du Ciel.
Pensez-y bien.

Renoncez donc par vertu, et pour éviter un plus grand mal, à entendre publiquement, jusqu'à la cessation des maux de l'Eglise, la parole du salut, si vous ne pouvez l'entendre que de la bouche des Prêtres schismatiques. Vous avez la loi et les Prophètes, vous pouvez consulter en secret le *Voyant* du Seigneur, etc. ; fussiez-vous encore destitué de ses secours, le Seigneur est bon et fidèle dans ses promesses, il ne vous abandonnera pas. Pensez-y bien. Il saura faire descendre pour vous, au milieu du désert, une manne salutaire et une rosée rafraichissante, si vous savez sans murmurer attendre tout de sa bonté ; je veux dire : il est assez riche en dons spirituels, il est assez puissant et miséricordieux pour vous nourrir en secret d'un pain au-dessus de toute substance, et vous dédommager abondamment, par une ample effusion de graces, de cette privation momentanée de

secours spirituels causée par votre fidélité à sa loi, et votre respect inviolable pour ses ordres. Pensez-y bien.

DIX-NEUVIÈME OBJECTION.

« S'il falloit nécessairement ne communiquer en rien avec les Pasteurs nommés par la Nation ; que de gêne, quelle incommodité ne résulteroit-il pas pour l'accomplissement des devoirs publics de Religion ! Où trouver facilement des prêtres pour offrir le saint-Sacrifice, nous administrer les Sacremens, etc. »?

RÉPONSE.

Se peut-il, grand Dieu ! que, dans une matière de cette importance, où il ne s'agit de rien moins que du salut éternel, des ames qui ne sont pas absolument sans Religion, soient frappées et quelquefois ébranlées par des motifs aussi foibles et aussi puériles ? Passe encore s'il ne s'agissoit d'éviter qu'une faute légère. Mais quoi ! l'on vous dit que vous commettez une offense grave, que vous vous retranchez de la société des fidèles, et encourez la damnation éternelle, si vous communiquez volontairement avec des prêtres

intrus ; et vous êtes frappés, vous chancelez presqu'à la vue de l'incommodité légère qu'entraînera votre fidélité à votre devoir, vous surtout, habitans des cités, où ce léger surcroît de gêne et d'embarras se réduit presqu'à rien, vu le grand nombre de prêtres qui sont restés fidèles ! Vous alléguez que vous aurez moins de Messes à votre disposition, qu'il vous faudra intervertir votre heure accoutumée, que vous trouverez moins facilement le ministre de la réconciliation ! Dieu ! quel terrible effet de la persécution ! et comment résisterez-vous jusqu'à l'effusion de votre sang ? comment volerez-vous sur les échafauds, plutôt que de reconnoître les faux pasteurs, si de semblables difficultés vous ébranlent ? Ah ! je le vois, vous êtes bien éloignés de comprendre, de soupçonner même tout ce que votre Religion est en droit d'attendre, tout ce qu'elle exigera bientôt peut-être de sacrifices de ceux qui la professent ; et je suis bien tenté de craindre pour vous une honteuse défection, en cas que le feu de la persécution devienne plus âpre. Quiconque, en effet, s'effraye de fantômes vains, comment terrrassera-t-il des monstres ?

Je ne devrois pas m'arrêter si long-tems à

réfuter cette pitoyable excuse, au moyen de laquelle il faudroit délier de l'obligation d'assister au sacrifice, dans les jours consacrés par la Religion, les pauvres habitans des campagnes à qui l'accomplissement de ce précepte coûte d'ordinaire de si longs et de si pénibles trajets; au moyen de laquelle on parviendroit à se débarrasser soi-même de la loi pénible du jeûne, et de celle de l'abstinence; de la loi plus onéreuse encore de la confession; en un mot, de toutes les pratiques les plus essentielles du Christianisme; car il n'en est aucune qui ne gêne et ne contrarie la nature, et dont l'accomplissement n'entraîne avec soi quelque incommodité. Répondons cependant d'une manière précise à la difficulté.

L'accomplissement de vos devoirs religieux vous causera désormais, dites-vous, beaucoup de gêne et d'incommodités ! Eh bien ! si cette gêne, si la difficulté de trouver des ministres fidèles sont telles que vous puissiez être raisonnablement dispensé devant Dieu de recourir à eux, vous êtes dès-lors et par cela seul, dispensé de recourir à aucun Prêtre, dispensé de recevoir les Sacremens, d'assister au saint Sacrifice; etc., et, fût-ce le jour de la ré-

surrection du Sauveur, je n'hésite pas à prononcer qu'il vaut mieux prendre ce parti extrême, toujours fâcheux, mais permis quelquefois, quelquefois même étroitement prescrit, que d'entendre la Messe d'un Intrus, de recevoir de lui les Sacremens, ce qui, dans tous les cas, hors le cas de mort, est un crime.

Mais si cette objection méritoit à peine une réfutation aussi sérieuse, je n'oserois en dire autant de celle qui suit. Il n'est personne qui ne l'ait sentie, et n'en ait été frappé. Elle s'annonce, il faut l'avouer, sous les dehors les plus spécieux; et, quoiqu'elle ne tende pas moins que les précédentes à nous faire composer avec le devoir, et à justifier une démarche qui ne sauroit être justifiée, elle est d'autant plus propre à faire impression sur des esprits superficiels et accoutumés à se conduire uniquement par la force de l'habitude ou l'instinct aveugle du sentiment, qu'ils seroient plus amis de la Religion et plus attachés à ses pratiques saintes.

VINGTIÈME OBJECTION.

« Il nous faudra donc désormais, dit-on,
» ne plus ouïr la Messe, ne plus recevoir les
» Sacremens, être privés du pain de la pa-
» role? Que deviendrons-nous, dénués de
» ces secours avec lesquels nous avions déjà
» tant de peine à nous soutenir dans le bien?

RÉPONSE.

Hélas! il faut en convenir, la soustraction de ces divers moyens de salut, la cessation presqu'entière du culte public, par rapport à nous, est un malheur qui ne sauroit être trop senti par les Chrétiens fidèles. Il faut des ames fortes et bien accoutumées à motiver et à raisonner leur conduite, pour n'en être point ébranlées, et n'être pas parfois tentées de faire cesser, ou de rendre moins rigoureuse une séparation qui produit pour elles des effets si douloureux. Ne nous laissons cependant pas séduire par de perfides insinuations, et de fausses apparences de bien. La visite du lieu saint, l'assistance au divin Sacrifice, les Sacremens, la parole Evangélique, le chant des Cantiques sacrés, l'appareil auguste des cérémonies religieuses, les béné-

dictions multipliées du Dieu résident parmi nous, ce sont là, je l'avoue, d'excellens moyens de salut, dont nous ne saurions assez déplorer la perte; mais enfin ce ne sont que des moyens, sans lesquels nous pouvous encore parvenir au terme, et dont la soustraction ne nuira réellement qu'à ceux qui n'avoient de la Religion que l'extérieur; des moyens auxquels nous ne dûmes pas trop nous attacher, auxquels nous ne devons pas encore aujourd'hui tenir désordonnément, et au préjudice de la fin, seule essentielle, pour laquelle ils nous furent donnés; des moyens auxquels Dieu n'a pas tellement attaché notre salut, qu'il ne puisse y suppléer avantageusement, soit par d'autres moyens extérieurs non moins efficaces, soit par une plus abondante effusion de graces intérieures. Ce sont des moyens dont nous ne sentons pas assez le prix, alors qu'ils étoient en notre disposition; dont le criminel abus que nous en fîmes mille fois, sembloit présager, préparer dès long-tems la soustraction; dont une longue infirmité eût pu nous priver non moins que la persécution, et dont il eût bien fallu alors supporter la perte sans murmure; dont les premiers Chrétiens, durant les persé-

cutions, furent encore bien plus destitués que nous ne le serons, et n'en devinrent pas moins des Saints; dont, aujourd'hui encore, les Catholiques des contrées infidelles ou hérétiques éprouvent la pénurie, autant ou plus que nous, sans que leur vertu en souffre aucun affoiblissement; des moyens dont nous ne serons pas privés pour toujours, dont nous ne serons même pas totalement privés en aucun tems; dont la privation, si nous la supportons avec docilité, deviendra elle-même pour nous un nouveau moyen de salut, et dont l'usage, après une suspension momentanée, redeviendra pour nous et plus utile à-la-fois et plus consolant; des moyens enfin, qui nous sont ôtés par celui-là même qui nous les avoit donnés, et dont il ne nous est plus possible d'user contre l'ordre de la Providence, sans les convertir en des instrumens infaillibles de perte. Pensez-y bien. Developpons un peu plus au long la dernière de ces raisons.

Les règles de la prudence la plus commune dictent que, pour se déterminer avec sagesse dans les délibérations importantes, il faut, avant tout, peser les inconvéniens de part et d'autre, et que, de deux maux également in-

faillibles, il faut toujours choisir le moindre. Car quelle bisarre délicatesse de conscience, par exemple, dans la matière dont il s'agit, que de s'effrayer excessivement de la soustraction des moyens extérieurs de salut, et de ne s'alarmer pas de la perte de la grace sanctifiante et de la communion catholique, qu'entraîneroit la criminelle obstination à vouloir user de ces moyens contre les desseins de Dieu? Or la privation des pratiques extérieures du Culte, est un malheur à la vérité; mais ce malheur est une épreuve pénible, et qui, loin d'être un crime, peut, comme toutes les autres épreuves, devenir une occasion précieuse de mérite, tandis qu'au contraire l'usage de ces moyens, supposant la communication avec les schismatiques, seroit un crime énorme, qui attireroit les plus terribles châtimens sur celui qui s'en rendroit coupable. Il existe donc entre cette privation d'un côté, et cette jouissance de l'autre, la même différence qu'entre une affliction quelconque, principe de sanctification pour celui qui l'éprouve, et les criminels efforts par lesquels il tenteroit de s'en délivrer contre la volonté de Dieu, ou plutôt qu'entre un acte pénible et méritoire de soumission à la loi divine, et une

désobéissance punissable; et il ne vous est non plus libre aujourd'hui d'offrir solemnellement vos vœux au Ciel, dans les Temples infectés de schisme, qu'il ne le fut à Saül, après sa victoire sur Amalec, de brûler, en l'honneur du Seigneur, un encens réprouvé de lui, et aux Juifs transplantés chez les Nations étrangères, de participer à leurs rits impurs; qu'il ne le fut, après l'établissement du Christianisme, d'observer les cérémonies légales, et d'offrir au Seigneur des sacrifices qu'il abhorroit. Car au culte exercé par des Prêtres intrus et schismatiques, s'appliquent aussi naturellement qu'aux Sacrifices de l'ancien Peuple, ces foudroyantes paroles de proscription : « ne » m'offrez pas de sacrifices, car votre encens » est une abomination à mes yeux, vos as- » semblées sont des assemblées criminelles, » et j'ai en horreur vos Fêtes et vos Solemnités ». (Isaïe, ch. 1. v. 13, 14).

Enfin, vous qui balancez encore, et ne pouvez vous résoudre à suspendre des exercices du culte public, auxquels, accoutumé dès l'enfance, vous prenez le double intérêt de l'habitude et de la Religion, souffrez que je sonde vos motifs, et que je vous demande : est-ce pour honorer le Seigneur, est-ce pour

votre propre intérêt spirituel, est-ce pour votre satisfaction, et par un goût tout humain que vous vous obstinez à vouloir, contre toute raison, continuer à pratiquer, dans le lieu saint, les exercices publics de votre Religion? Si c'est pour procurer au Seigneur une sorte de gloire extérieure, dites, glorifie-t-on le Seigneur en désobéissant à ses ordres? « Est-» ce vos holocaustes et vos victimes, qu'il » demande de vous, ou la soumission à ses » volontés? » (1) Si c'est par zèle pour votre sanctification, et pour obtenir les graces du Ciel, ne voyez-vous pas que vous ne faites qu'invoquer sur vous ses foudres et ses anathèmes?.... Seroit-ce enfin pour votre satisfaction personnelle, et par un attachement puéril et tout naturel? Mais combien un pareil motif, toujours bas et indigne de la Religion, seroit-il criminel, puisqu'il n'aboutiroit à rien moins qu'à vous séparer de la vraie Eglise? Pensez-y bien..... Enfin, quel que puisse être votre motif, répondez-moi : un homme pressé par la faim, fût-il réduit à n'avoir que peu d'alimens pour la satisfaire, se

(1) Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potiùs, ut obediatur voci Domini (*I Regnum* 15, 22).

jetteroit-il délibérément sur des mets qu'il sauroit certainement être empoisonnés, et ne préféreroit-il pas encore une pénible et rigoureuse abstinence à une mort assurée et cruelle?

Que fera donc une ame fidelle, placée entre ces deux extrémités, et dans la cruelle alternative, ou de commettre un crime en communiquant avec des Intrus et des Schismatiques, ou de voir dépérir sa piété par la privation des divers moyens de salut qui l'alimentoient? Le voici : 1°. elle redoublera d'abord de piété et de ferveur intérieure, pour se dédommager de ce qu'elle perd d'extérieur et de sensible. Il est un culte du cœur, et un sacrifice invisible d'amour, qu'aucune persécution ne sauroit l'empêcher, non plus que la dispenser d'offrir au Seigneur, et qui n'exige pas plus les pratiques extérieures du culte que celles-ci ne le supposent nécessairement. 2°. Elle aura, le plus souvent qu'elle pourra, recours aux Ministres du Seigneur, restés fidèles, fallût-il aller dans les antres et le creux des rochers, entendre de leur bouche la parole de vie, et recevoir de leurs mains les Sacremens du salut. 3°. Que si elle ne peut les aborder, elle saura du moins se faire auprès du Seigneur un mérite de cette douloureuse impossibilité;

et afin qu'elle ne soit pas pour elle aussi pernicieuse qu'affligeante, elle entrera, conformément à l'avis de Jésus-Christ, dans l'intérieur de son domicile, et là, prosternée aux pieds de son Père céleste, qui voit dans les lieux les plus secrets, elle le priera avec ferveur, et son père céleste l'exaucera. Comme ce fidèle Israëlite, elle se retournera en esprit vers les contrées plus fortunées que la nôtre, où l'on peut aborder les Temples, sans y respirer l'air infect et contagieux du schisme. Dans un vif sentiment de douleur de se voir l'entrée de la maison du Seigneur interdite, elle hâtera par ses vœux la fin de la persécution; et du fond ignoré de son humble retraite, s'élèvera vers le Ciel un encens d'agréable odeur, qui parviendra, plutôt peut-être qu'elle n'auroit osé l'espérer, à dissiper ces épais et malfaisans nuages que le Schisme a amoncelés autour de nous.

VINGT-UNIÈME OBJECTION.

« Mais si nous sommes bornés à ce culte » domestique et privé, si dans l'Eglise ne » coule plus une source abondante et pu- » blique d'instruction, qui éclairera la gé- » nération suivante, qui inspirera à nos

» enfans le goût et l'amour de la Religion ?

RÉPONSE.

Qui ?... 1°. vous-mêmes. N'avez-vous pas toujours dû les instruire, comme les anciens Patriarches apprenoient à leurs enfans à connoître le Dieu de leurs Pères ; comme vos parens, avant les funestes ravages de la philosophie, vous apprenoient à vous-mêmes, dans le secret des entretiens domestiques, à craindre et à aimer le Seigneur ? Un père n'est-il pas le Catéchiste né de sa famille ? Ce nouvel ordre de choses, tout désastreux qu'il est, aura pour vous au moins cet avantage, que, forcés à enseigner la Religion à vos enfans, vous en ferez une etude plus assidue et plus approfondie ; et l'on ne pourra plus reprocher avec fondement aux Catholiques, que, dans un siècle de lumières, ils savent tout, hors la Religion qu'ils professent.... 2°. Vos Prêtres fidèles, vos anciens et légitimes Pasteurs. Est-il donc indispensablement nécessaire, pour instruire la Jeunesse à aimer la vertu et à pratiquer la Loi du Seigneur, de la rassembler avec appareil dans les Temples ? Et la semence de la divine parole en fructifiera-t-elle moins, pour être jettée dans

ces

ces jeunes cœurs à l'insçu des hommes ennemis qui voudroient l'y étouffer ? Vos Docteurs au contraire, chargés d'un trop petit nombre hélas ! de jeunes élèves, donneront à chacun d'eux des soins plus empressés et plus assidus... Mais je suppose que l'éducation chrétienne de vos enfans dût nécessairement souffrir de notre exclusion des Temples ; ce seroit-là un malheur déplorable, il est vrai, mais un malheur devenu nécessaire, un malheur prévu de Dieu, permis par lui, et auquel il se réserve d'apporter lui seul le remède, quand les momens, marqués dans les secrets de sa providence pour la cessation de nos maux, seront arrivés. Voudriez-vous donc y remédier autrement que par des moyens légitimes ? Et, sans parler du crime de faire communiquer vos enfans, et de communiquer vous-mêmes avec des Ministres qui se sont séparés du Corps de l'Eglise, aimeriez-vous mieux livrer des ames simples et rachetées du sang de Jésus-Christ, dont vous répondrez à son Tribunal, à des instituteurs schismatiques, et voir ces cœurs innocens, malheureusement susceptibles de toutes les impressions, imbus dès l'enfance d'une doctrine fausse et perverse, que de les voir médiocre-

ment instruits ? Une sorte d'ignorance n'est-elle pas encore, dans l'ordre du salut, préférable à tant de maux ?

VINGT-DEUXIÈME OBJECTION.

« Bien des hommes peu religieux verront » sans peine la cessation du culte public qu'en-» traînera la rigueur de ces principes.

RÉPONSE.

Je le crois comme vous ; je pense même que ce sera ceux-là qui affecterout de blâmer notre inflexibilité. Mais à de tels hommes qu'eût-il servi d'avoir la solemnité du culte, et que serviroit à notre Religion d'avoir dans ses Temples de tels adorateurs ? Quel prix attacher à des pratiques de Religion remplies dans de semblables dispositions ? et de pareils partisans de notre culte méritent-ils qu'on les conserve à si haut prix ? Il est fâcheux, je l'avoue, de leur procurer cette impie satisfaction ; mais vaudroit-il mieux préparer le triomphe d'une secte innombrable de Schismatiques ? Enfin ce raisonnement se réduit en dernière analyse à dire : quelques mondains indifférens pour la Religion, et qui ont des raisons toutes humaines pour n'adhérer pas

aux Intrus, seroient charmés de trouver l'occasion de secouer aussi le joug des pratiques du culte catholique ; donc il faut, pour parer à ce léger inconvénient de notre séparation, nous réunir aux Intrus, et nous jetter dans tous les maux incalculables que le schisme entraîne à sa suite. Le vice de ce raisonnement saute aux yeux les moins clairvoyans. Eh ! de grace, laissez la paille se séparer spontanément du bon grain, et l'impiété se dévoiler elle-même. Laissez tous les hommes irréligieux, cachés jusques-là parmi vous, s'applaudir au fond du cœur d'être enfin débarrassés des pratiques gênantes du Christianisme ; pour vous, qu'il vous suffise de ne vous pas consoler par d'aussi indignes motifs, de leur privation passagère ; et croyez que quiconque ne les regrette pas n'étoit pas digne d'en jouir.

Voilà ce que je dirois à mes Frères, pour les consoler de la privation des pratiques solemnelles du culte catholique, si je n'avois à répondre qu'à des ames vraiment chrétiennes et de bonne foi ; et certes je n'aurois pas de peine à les détourner par de si puissans motifs de l'entrée des Temples schismatiques. Mais ce ne sont pas là les seuls adversaires

que j'aye à combattre; et n'est-il pas bien surprenant, pour ne rien dire de plus, que ce soit des hommes jusques-là plus qu'indifférens pour la Religion et ses pieuses pratiques, des hommes qui ne se montroient jamais ou presque jamais dans nos Temples, alors qu'ils pouvoient le faire sans crainte, qui n'avoient que du dégoût et de l'éloignement pour la parole de Dieu, les Sacremens, les prières publiques et les saintes cérémonies de l'Eglise, dans un tems où nous les exhortions, les pressions instamment d'y prendre part; n'est-ce pas, dis-je, au moins une singularité et une bizarrerie bien étrange, que ce soit aujourd'hui ces mêmes hommes qui se montrent les plus zélés, au moins dans le discours, pour toutes ces religieuses pratiques; qui nous censurent, nous taxent presque d'impiété, et feignent d'être scandalisés de ce que, forcés par de douloureuses circonstances, nous les leur interdisons, nous qu'ils trouvoient naguères importuns et trop pressans quand nous leur en inculquions la nécessité? que, tandis que les ames les plus fidelles autrefois à ses pratiques saintes, en font aujourd'hui, si ce n'est sans regret, au moins avec résignation, le pénible sacrifice, ils protes-

tent, eux, qu'ils ne sauroient se résoudre à en être privés, qu'ils persisteront à entendre la Messe des nouveaux Pasteurs, à recevoir d'eux les Sacremens, à assister aux Offices et aux cérémonies célébrées par eux, et fréquenteront assiduement une Paroisse dont ils ignoroient presque les avenues, il y a six mois; qu'ils nous accusent ridiculement de leur donner de funestes avis, de renverser la Religion, et de pervertir les Peuples? Comme si notre doctrine antérieure, et jusques-là intacte et universellement approuvée, comme si la conduite actuelle et plus édifiante que jamais des ames pieuses qui réduisent en pratique nos avis, et sacrifient à leurs devoirs la consolation qu'elles goûteroient à prier en commun, ne détruisoient pas d'avance ces ridicules inculpations, n'expliquoient pas suffisamment l'apparente contradiction de nos principes, et n'étoient pas, pour toute ame droite, une sorte de démonstration morale que c'est un bien grand crime de communiquer avec des Intrus et des Schismatiques! Mais qui ne voit qu'un changement si subit dans les partisans des Pasteurs constitutionnels, qu'un changement dont les motifs sont si mal déguisés, n'est pas une preuve de conver-

sion, mais un trait visible de contradiction ; un fruit de la piété, mais un effet de l'hypocrisie : que ces impies déguisés sous le masque de Chrétiens fervens, ne veulent que faire illusion aux simples par ce zèle factice et cette dévotion de commande ; et que le premier et le plus distinctif caractère de la vraie piété, c'est l'obéissance aux lois de l'Eglise, et la soumission aux légitimes Pasteurs qu'elle a préposés pour nous guider dans les voies du salut? Pensez-y bien.

VINGT-TROISIÈME OBJECTION.

« Mais enfin, tel Prêtre qui a juré et accepté » quelqu'une des nouvelles places, ne vaut il » pas tels et tels qui ont refusé le serment, et » dont la conduite n'est rien moins qu'irré- » prochable ?

RÉPONSE.

Je veux croire qu'il se trouve quelques Prêtres vicieux et tarés qui se sont refusés au serment ; le plus grand nombre au moins s'est hâté de le prêter, ce qui ne laisse pas de décrier un peu la constitution du Clergé ; et si quelques-uns, malgré le relâchemenr de leurs principes, n'ont pu s'y résoudre, quel

préjugé encore plus fort contre elle ? Quoi qu'il en soit, vous sortez évidemment de la question. Il ne s'agit pas de savoir si tel Prêtre qui a refusé le serment est, à d'autres égards, aussi *coupable devant Dieu* que tel autre qui l'a prêté, mais s'il vous est également *ordonné de l'éviter*. Déréglé dans ses mœurs, tant qu'il vous plaira, encore n'est-il pas pécheur public, du moins n'est-il ni Intrus, ni Schismatique. Dès-lors il peut être un *mauvais Pasteur*, il n'est pas un *faux Pasteur* : il est *indigne*, il n'est pas *dépourvu* des pouvoirs : il *pèche grièvement* en s'ingérant de vous absoudre ; mais *il* ne *vous* en *absout* pas moins *validement* : il est *hors de la voie du salut*, il s'expose aux *peines éternelles* ; il n'a pas encouru les *peines canoniques*, il n'est pas *hors du sein de l'Eglise* : vous ne devez pas l'*imiter*, vous pouvez *communiquer avec lui*.

VINGT-QUATRIÈME OBJECTION.

« Les Intrus, pour être schismatiques, ne » sont pas excommuniés nommément ; on » peut donc communiquer avec eux dans les » fonctions qui n'exigent pas des pouvoirs, » car on n'est étroitement tenu d'éviter que » les excommuniés, nommément dénoncés.

Réponse.

Je réponds que, quand même le souverain Pontife ne nous auroit pas dans le dernier Bref, sévèrement interdit toute communication, dans l'exercice de la Religion, avec les Prêtres constitutionnels ; quand la doctrine contenue dans l'objection, et dont quelques confesseurs catholiques, pour n'avoir pas assez connu le cœur humain, paroissent avoir fait, imprudemment peut-être, la base de leur conduite dans le sacré tribunal, seroit strictement vraie dans la spéculation, il seroit infiniment dangereux de la suivre dans la pratique : dangereux pour les fidèles que vous scandalisez, et qui ne doutent pas qu'en fréquentant l'Eglise, en entendant la Messe de cet Intrus, vous ne communiquiez *réellement* avec lui de cœur et de volonté ... dangereux ponr cet Intrus que vous enhardissez par votre présence à faire ses fonctions ; qui s'applaudit que, même en le tenant pour faux pasteur, vous n'ayez pas pour lui plus d'éloignement, et fonde déjà sur votre malheureuse facilité de criminelles espérances de séduction ... dangereux surtout pour vous-même : vous vous exposez imprudemment au

danger, vous y périrez infailliblement; il faut avoir l'ame plus forte et plus profondément imbue des principes religieux que ne l'ont la plupart des hommes, pour respirer sans danger l'air contagieux du schisme. Vous vous permettez de faire un choix, de prendre part à quelques-unes des fonctions exercées par ce faux Pasteur; bientôt vous prendrez part à toutes, et vous le reconnoîtrez pour Pasteur véritable. Le vice de l'intrusion n'affecte pas les sens; au contraire, le nombre toujours croissant des ouailles de ce faux Pasteur, leur trompeuse sécurité, les hommages extérieurs qu'elles lui rendent, les mêmes fonctions exercées par lui avec un certain air séduisant de conviction et de bonne-foi, peut-être avec les apparences de la piété, tous les dehors d'un vrai Pasteur, tout ce qui frappe les sens tourne à la séduction, une sorte de charité plus que mal-entendue; que sais-je, jusqu'aux avantages et aux qualités extérieures des faux Pasteurs, l'habitude seule de les voir, tout contribue à vous familiariser avec leur crime; vous sentirez chaque jour diminuer cette horreur que vous en aviez d'abord conçue, et qui est le plus sûr préservatif contre le venin du

schisme. Bientôt une fausse défiance de vous-même se mêlant à toutes les tentations extérieures, vous douterez si ce n'est pas vous-même qui êtes dans l'erreur, vous craindrez, vous chancellerez.... vous serez vaincu. Le moyen, en effet, pour la plupart des hommes d'échapper à tant de pièges? Non; il n'est que les précautions extrêmes qui puissent les sauver du naufrage. Le sage Législateur des Juifs l'avoit bien senti, quand pour préserver son peuple de l'idolâtrie, il lui ordonna une séparation totale et absolue des Nations idolâtres; il n'y a qu'elle aussi qui pourra nous préserver du schisme, et nous ne saurions mettre entre lui et nous une trop grande distance.

Ajouterai-je que les vrais fidèles paroissent avoir senti ces vérités? Incapables de saisir ces légères nuances, tous ceux même, qui, plus enclins vers les partis modérés, avoient cru d'abord pouvoir communiquer avec les Prêtres assermentés, se sont absolument et sans attendre nos avis, interdit l'entrée de l'Eglise, du moment qu'il a été notoire qu'elles étoient occupées par de faux Pasteurs et des Prêtres schismatiques qui reconnoissoient les Evêques constitutionnels, et te-

soient d'eux leur prétendue mission : et il faut avouer qu'ils étoient autorisés à adopter cette rigueur de principes, par les exemples des fidèles des siècles passés qui n'attendirent pas, pour se séparer absolument des schismatiques qui, de leur jours, déchirèrent le sein de l'Eglise, qu'ils eussent été nommément frappés d'excommunication. Il semble donc que plus le chef de l'Eglise, plus nos dignes Prélats croyent devoir user, à l'égard des Intrus de nos jours, de cette indulgente charité, et de cette bonté compatissante, qui attend, diffère, temporise, espère ; plus il importe de dédommager les fidèles de ce que le remède violent, il est vrai, mais quelquefois nécessaire de l'excommunication eût eu de vertu pour les affermir dans les bons principes, et de les prémunir par une exclusion totale des temples schismatiques, contre ce que pourroit avoir de préjudiciable pour eux cette lenteur à punir si conforme néanmoins à l'esprit de l'Eglise, si conforme en paticulier aux immunités de l'Eglise de France. Pensez-y bien.

Mais pourquoi recourir à des preuves morales, quand il est de principe parmi les vrais catholiques, que l'on doit s'interdire toute

communication spirituelle avec les Intrus notoirement schismatiqnes , avant même qu'ils soient nommément dénoncés ; et que la notoriété de leur intrusion suffit pour qu'on soit obligé de se séparer de leur communion ?

VINT-CINQUIÈME OBJECTION.

« Que m'importe après tout que tel ou » tel soit mon Evêque ou mon Curé ? Je ne » prends ni plus ni moins d'intérêt au nou- » veau qu'à l'ancien , et autant vaut celui-là » qu'un autre.

RÉPONSE.

Ce langage seroit moins criminel , si votre ancien Pasteur avoit cessé de l'être , et qu'il ne fallût que lui choisir, entre deux concurrens , un légitime successeur. Encore alors décéleroit-il une coupable indifférence pour la prospérité de la Religion dans votre Diocèse ou dans votre Paroisse, et pour votre propre salut qui dépend , à beaucoup d'égards , du mérite réel de vos Pasteurs. Mais tenir ce même langage dans un tems où notoirement vous avez un légitime Pasteur , qu'il ne s'agit pas de remplacer , conformé-

ment aux règles canoniques, mais qu'on ne veut qu'arracher violemment de sa place contre toutes les règles, c'est une impiété manifeste, ou l'effet d'une ignorance impardonnable.... Que le Pasteur qu'on vous enlève, soit votre seul véritable et légitime Pasteur, je ne ferai pas de grands efforts de raisonnement pour vous le prouver. Je vous demanderai tout simplement des mains de qui avez-vous reçu, vous, le baptême à votre entrée en ce monde; vous, la bénédiction nuptiale; vous, le pain de la parole; vous, les sacremens des infirmes dans cette maladie qui vous a mis à deux doigts du tombeau? Qui vous a, les uns et les autres, instruits, catéchisés, bénis, visités, secourus, consolés, dans vos peines et vos infirmités? Cet audacieux nouveau-venu, dont jamais peut-être vous n'avez entendu proférer le nom avant son irruption dans la bergerie, ou cet homme vénérable à qui il a arraché la houlette pastorale? Vous reconnoissiez donc alors ce respectable Prêtre, doublement respectable aujourd'hui par ses malheurs, pour votre véritable Pasteur. Et certes, il l'étoit en effet, ou vous étiez sans Pasteur, car nul autre alors n'avoit cherché à le supplanter. Ce Pas-

teur légitime est-il mort depuis? S'est-il démis, ou a-t-il été canoniquement déposé? Non, car on n'a fait que substituer un étranger à sa place, sans l'en déposséder légitimement au préalable. Il n'est cependant que ces trois manières de cesser d'être Pasteur. Votre Pasteur prétendu ancien est donc encore actuellement votre seul et unique Pasteur, et celui qui a osé usurper son Siége n'est qu'un Intrus, un schismatique, un mercenaire, un voleur, un faux Pasteur en un mot; car il ne sauroit y avoir deux Pasteurs véritables dans la même bergerie, surtout deux Pasteurs qui enseignent une doctrine opposée, et dont l'un anathématise l'autre. Vous devez donc fuir, éviter, avoir en horreur, comme un larron et un loup dévastateur, caché sous la peau de brebis, cet Evêque, ce Curé constitutionnel sur qui tombent, ainsi que sur le troupeau séduit qui l'entoure, tous les foudres et tous les anathêmes de l'Eglise. Vous ne pouvez communiquer en aucune sorte avec lui, sous peine de participer à sa révolte, et de vous retrancher insensément vous-même de la société des Fidèles. Pensez-y bien, et dites encore, si vous l'osez: *autant celui-là qu'un autre.*

Eh ! oui, dites-vous, je crois ce dernier aussi légitime Evêque, aussi véritable Curé que l'autre. C'est donc à dire que ce sont une soutane violette et une croix pectorale, une crosse et une mitre à la suite d'une consécration sacrilège, qui font vos vrais et légitimes Curés ? . . . C'est donc à dire qu'il vous importe peu que vous ayez un Pasteur véritable, ou un vain simulacre de Pasteur, et que, s'il plaisoit à une puissance, je ne sais qu'elle, de vous désigner un homme, je ne sais quel, pour Pasteur, vous l'accepteriez avec une humble résignation, sans vous informer même d'où il vient, de qui il tient sa mission, si c'est de Jésus-Christ ou des hommes, de Dieu ou de son plus grand ennemi ? . . . C'est donc à dire qu'à votre avis, des séculiers, de simples laïques ont le droit de destituer et de déposséder un Curé, un Evêque, et de les destituer sans sujet légitime, sans observer aucune ombre de formes, par le seul effet de leur despotique et toute-puissante volonté ? . . . C'est donc à dire, que si moi, simple Prêtre, après avoir réussi, à force d'intrigues et de cabales, à arracher de laïques irréligieux quelques suffrages de plus qu'un Compétiteur aussi coupable que moi, après avoir eu la

témérité de recevoir sacrilègement l'ordination épiscopale, je m'ingérois, sans mission, sans institution préalable, ou sans autre mission et institution, qu'une institution et une mission fictives et dérisoires, de vous gouverner, et de me dire votre Evêque au préjudice de celui qui vous gouvernoit dès longtems, et par l'autorité du saint Siège, vous me recevriez à bras ouverts, vous vous soumettriez à ma houlette, et reconnoîtriez ma voix pour celle du bon Pasteur?... C'est-à-dire que le premier échappé du cloître, le premier Vicaire ignorant, sans piété, sans talens, sans mœurs peut-être, et soupirant en vain depuis long tems après un bénéfice, dont son indignité l'a toujours repoussé; qui, foulant aux pieds l'honneur, la Religion, la conscience, aura sans examen et sans conseil, prêté par intérêt un serment impie qu'il rétracteroit demain avec la même légèreté, si vous faisiez luire à ses yeux avides l'espoir de quelques cents livres de plus de revenu; et qui, avec le consentement de cinq ou six Electeurs évidemment incompétens, aura le front de se porter auprès de vous pour l'Envoyé du Seigneur, l'homme de Dieu, chargé de vous conduire dans les voies du salut,

et

et tenu de répondre de vos ames au Tribu-
nal du Souverain Juge, vous le regarderez
aussitôt, au préjudice de votre ancien Curé,
comme votre vrai Pasteur, votre légitime
Curé, quelque nuls que soient son élection,
sa mission, et les prétendus pouvoirs dont
l'aura investi un vain simulacre d'Evêque dé-
nué lui-même de pouvoirs, quelqu'évidentes
que soient son usurpation et son intrusion?
C'est-à-dire que, s'il prend demain fantaisie
au côté gauche de l'Assemblée nationale de
destituer ce nouvel Evêque, ce prétendu Cu-
ré, et de vous en donner un autre, vous en
recevrez un autre, et non-seulement un au-
tre, mais un troisième, un vingtième, un
centième, s'il lui plaît de vous en donner
chaque jour un nouveau? Admirable exem-
ple de soumission aux Décrets tous spirituels
d'une Assemblée toute profane! Jamais, dans
l'ancien régime, portâmes-nous aussi loin
l'asservissement aux despotiques volontés de
nos prétendus tyrans?... Voilà cependant ce
que renferment ces paroles que vous avez
sans cesse à la bouche : « autant celui-là
» qu'un autre ».

Mais vous ne sentez pas encore assez tout
le venin de ces mots perfides. Savez-vous

bien tout ce que vous dites, lorsque vous adoptez ce langage scandaleux ? Je vais vous l'apprendre. C'est comme si vous disiez : un seul homme au monde est mon Roi, mon véritable et légitime Souverain ; n'importe : « que ce soit lui ou un autre qui me gouverne, ce m'est tout un, et je reconnoîtrai pour mon Prince le premier usurpateur qui osera, soutenu de quelques factieux, se mettre une couronne sur la tête, et prendre pour armes trois fleurs de lys..... » C'est comme si vous disiez : un seul homme au monde m'a donné le jour, a par rapport à moi les droits sacrés et le titre inaliénable de Père ; n'importe, je déférerai ce titre et ces droits, j'honorerai comme mon Père, et je tiendrai pour tel celui qu'il plaira au Magistrat de me désigner ; et que m'importe à moi, que tel ou tel homme soit mon Père ? Mais êtes-vous donc libre, esprit simple et inconsidéré, de vous choisir tel père qu'il vous plaira, et dépend-il de vos Magistrats même les plus despotes, que tel et tel vous ait été donné pour Père par la nature ?... C'est comme si vous disiez, ou plutôt, c'est dire en d'autres termes : autant une autre Religion que la mienne, autant être Juif, Huguenot, Mahométan que Chrétien

et catholique. Un Schismatique, en effet, c'est-à-dire un Fidèle, qui sciemment et volontairement adhéré à de faux pasteurs, n'est pas moins hors de la vraie Eglise qu'un Juif, ou un Huguenot. Songe-donc désormais Peuple aveugle et séduit, avant d'adopter cette phrase triviale que tu crois irrépréhensible, et qui te paroît même peut-être l'expression louable de l'impartialité, à tout le venin qu'elle renferme ! Dire, en parlant d'un Evêque, ou d'un Curé constitutionnel : « autant celui-là qu'un autre » : c'est dire, autant un mercenaire qu'un vrai Pasteur ; autant un loup ravisseur au milieu du bercail, que le légitime Pasteur du Troupeau ; autant le Ministre de Satan que celui du Seigneur ; le suppôt de l'enfer que l'Envoyé du Ciel ; le précurseur et le devancier de l'Ante-Christ, que le Successeur des Apôtres, et le Représentant de Jésus-Christ ; et par une conséquence ultérieure, puisque les nouveaux Curés, institués par des Evêques intrus, n'auroient ni le pouvoir d'absoudre validement, ni celui de présider validement à la Célébration des Mariages, dire : « Autant celui-là qu'un autre », c'est dire en dernière analyse : autant vivre dans un affreux concubinage,

H 2

que dans les liens d'une union légitime; autant sortir du Tribunal de la Pénitence, chargé d'un crime de plus, qu'y être lavé de mes fautes; autant manger et boire ma condamnation à l'Autel, qu'y recevoir le gage du salut, et le remède à mes maux; autant, en un mot, profaner tous les Sacremens, que les recevoir avec fruit; appeler sur ma tête les foudres du Ciel, qu'attirer sur moi ses bénédictions; me précipiter, moi et mes descendans à perpétuité dans la damnation éternelle, qu'opérer notre salut et mériter le Ciel. Pensez, Lecteur, à ces terribles conséquences, pensez-y bien.

VINGT-SIXIÈME OBJECTION.

« Ces prétendus Intrus contre lesquels on » déclame tant, quel mal ont-ils fait à la » Religion? Quel changement y ont-ils introduit? N'exercent-ils pas les mêmes » fonctions, ne font-ils pas les mêmes offices » que leurs devanciers? J'entends toujours » sonner vêpres et la grand'Messe comme » ci-devant ».

RÉPONSE.

Vous réduissez donc toutes les obligations

d'un Prêtre à chanter vêpres et la grand'-Messe, et à exercer au dehors les autres fonctions ecclésiastiques, et pourvu qu'il remplisse assidument ces devoirs extérieurs de la Religion, vous la croyez hors d'atteinte. Vous pensez qu'il peut impunément usurper le plus saint des ministères, rompre le lien de l'unité, contribuer à un schisme dont on ne sauroit prévoir la fin, multiplier à l'infini des absolution radicalement nulles, et précipiter par milliers les ames dans l'enfer. Et ne voyez-vous pas, pauvre peuple, que les cérémonies religieuses et les fonctions du culte public ne sont après tout que les dehors et comme l'ecorce de la Religion ? Et à quoi sert de conserver les dehors et l'écorce de la Religion, quand on sape la Religion elle-même par ses fondemens, si ce n'est à tromper les simples et à fasciner les yeux des ignorans ? Eh ! qu'importent au Seigneur les cantiques, l'encens, les victimes de vos prétendus Pasteurs, s'il ne les reconnoît pas pour ses ministres, s'il leur défend de les lui offrir (1) ! Toute hostie n'est point

(1) Peccatori dixit Deus : quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum? Tu verò odisti disciplinam, et projecisti sermones meos retrorsum? *Psal* 49.

agréable à ses yeux. Il accepta les sacrifices du juste Abel, et rejetta ceux de l'impie Caïn ; il réprouve de même l'encens et les hommages qui lui sont offerts par des bouches sacrilèges et des mains usurpatrices, comme il abhorreroit les offrandes et les aumônes que vous feriez du bien de vos frères.... Non, je l'avoue, vos faux Pasteurs n'ont rien changé à l'accessoire de la Religion, et plût au Ciel qu'ils n'eussent pas fait de changemens plus funestes ! Tout répréhensibles qu'ils seroient, vous ne seriez pas hors de la voie du salut. On peut en certains cas parvenir au Ciel, sans assister aux offices publics et aux cérémonies de la Religion ; on ne le peut en aucun cas, en suivant de faux Pasteurs. Je ne trouve pas, dans la définition de l'Eglise consignée dans votre Catéchisme, l'obligation d'entendre la grand'Messe, et d'assister à vêpres, parce que cette obligation peut cesser pour un tems ; mais j'y trouve celle de ne se séparer jamais de l'obéissance due à notre Saint Père le Pape et aux légitimes Pasteurs, parce que celle-ci est invariable. Enfin, ne me dites plus, pour soutenir vos Intrus, qu'ils n'ont rien changé aux fonctions et aux cérémonies de la Reli-

gion , car l'Eglise grecque non plus n'y a rien ou presque rien changé ; même Sacrifice, mêmes Sacremens , mêmes offices , mêmes processions chez les Grecs que chez nous, et cependant ils sont hors de la vraie Eglise et de la voie du salut , parce qu'ils ont, comme vos vains fantômes de Pasteurs ; rompu le lien de l'unité, et abandonné la communion du Siège apostolique. Pensez-y bien.

VINGT-SEPTIÈME OBJECTION.

« Il est bien certain que l'un ou l'autre » parti est schismatique, mais on nous dit » que ce sont ceux qui ont refusé le serment » qui sont les vrais schismatiques, et nos » nouveaux Pasteurs prétendent être bons » catholiques ».

RÉPONSE.

Ils prétendent être bons catholiques ! Les Protestans aussi prétendent bien être la vraie Eglise, et enseigner la pure doctrine de l'Evangile ; de même vos soi disans Pasteurs prennent le nom de catholiques, et nous en laissent la réalité. Ils sont *catholiques* , comme la constitution du Clergé est une

constitution *civile*.... Mais, disent-ils, ce sont les non-assermentés qui sont schismatiques. Certes, voilà une ingénieuse invention à laquelle on ne se fût jamais attendu. Je crois entendre ce malheureux qui, pour prévenir une trop juste accusation, prend l'odieux parti d'accuser le premier son adversaire, et réussit quelquefois à prévenir contre lui les esprits. Pour repousser d'un mot cette absurde et risible inculpation, je ne veux que donner la vraie définition de ce mot *schismatique*. Je la tire d'un ouvrage élémentaire généralement estimé. « D. Qu'est-» ce que les schismatiques ? R. On appelle » schismatiques, ceux qui se séparent de » l'unité de l'Eglise *et de l'obéissance des* » *Pasteurs*. D. Quels sont les Pasteurs de » l'Eglise ? R. Ce sont *le Pape, les Evêques*, » et sous leur conduite les Prêtres. » (*Petit Catéch. de Montpell. leçons* 11 *et* 12.). Je le demande maintenant : qui de nous, ou des Intrus et de leurs adhérens s'est séparé du Pape, et lui a refusé un pouvoir de jurisdiction dans toute l'Eglise ? Qui de nous, ou des Intrus, a chassé les Evêques de leurs sièges et les Curés de leurs paroisses, pour envahir scandaleusement des places qu'ils

remplissoient légitimement, et le plus grand nombre avec édification? Pensez-y bien, et jugez à qui de nous ou des nouveaux Pasteurs convient le titre de schismatiques?

VINGT-HUITIÈME OBJECTION.

« Entourés de censeurs importuns, qui
» observent avec malignité nos moindres dé-
» marches, si je m'abstiens de paroître dans
» certains temples, on me raille aussitôt
» amèrement, on suspecte mon patriotisme,
» on me prête des sentimens qui ne sont pas
» les miens (1) ».

RÉPONSE.

Quoi! parceque les schismatiques et les Intrus affectent astucieusement de lier leur cause à la cause triomphante de la démocratie, et de confondre celle du Catholicisme avec la cause opposée, comme si tout Catholique soutenoit nécessairement cette dernière, et que, pour être patriote, il fallût nécessairement renoncer à l'Eglise Romaine;

(1) Remarquez qu'on n'ose pas toujours, (et c'est déjà une excellente réponse) qu'on n'ose pas, dis-je, proposer ouvertement cette objection, encore moins convenir qu'on en est fortement ébranlé; mais au fond c'est peut-être celle de toutes qui fait le plus d'impression, et retient le plus d'esprit foibles et pusillanimes dans le parti schismatique.

parce que l'on traite indistinctement d'*esprit foible* et de *mauvais citoyen*, quiconque veut rester indissolublement uni à la vraie Eglise : vous vous laissez prendre mal-adroitement à ce piège grossier ; vous consentez à vous séparer de la vraie Eglise, plutôt que de souffrir ces injustes et absurdes qualifications ; vous n'osez vous déclarer Catholique, crainte de passer à tort pour ennemi de la Révolution ! Mais n'est-ce pas là cette prudence de la chair, si souvent proscrite, anathématisée dans l'Ecriture, et qui damne infailliblement ses sectateurs ? N'est-ce pas le respect humain le plus caractérisé, et la crainte des vains propos poussée jusqu'à l'apostasie ? Avez-vous donc oublié que Jésus-Christ rougira devant son père de quiconque aura rougi de lui devant les hommes ; et qu'il a déclaré bienheureux au contraire ceux qui seroient *calomniés* et persécutés pour son nom ?. . . . . . . On vous raille : je ne vous dirai pas que la raillerie est une arme méprisable qui n'a de prise que sur ceux qui la craignent, et ne blesse que ceux qui en appréhendent trop les blessures ; que vos railleurs ne sont pas hors de sa portée, non plus que leurs nouveaux docteurs ; que, etc. Mais je vous

dirai : si l'on vous raille, on railloit bien aussi les premiers Chrétiens ; que dis-je ? on les dévouoit à la mort, on leur faisoit subir les plus cruelles tortures ; et cependant ils demeuroient fermes et inébranlables, et rien ne pouvoit leur faire déguiser leurs vrais sentimens. Eh ! quelle comparaison à faire, je vous prie, entre la bizare qualification d'*aristocrate* et une sentence de mort ? Pensez-y bien....... On vous raille ; mais si vous craignez si fort d'être le jouet des hommes, comment ne craignez-vous pas encore d'avantage de devenir celui de l'ennemi de tous les hommes, quand, avec d'aussi foibles moyens, il aura réussi à vous entraîner dans un aussi grand malheur qu'est le schisme ?.... On vous raille ; mais si un homme sans foi et sans honneur, si un libertin et un débauché s'avisoient, pour vous ébranler, de vous railler de ce que vous êtes un honnête homme, de ce que vous avez des mœurs, vous renonceriez donc aussitôt à la pudeur et à la probité, pour vous mettre à l'abri de leurs impudentes railleries ? Quelle doctrine ! Si un Protestant vous railloit, parce que vous n'êtes pas de sa secte, vous abjureriez aussitôt votre Religion pour embrasser le Calvinisme ? Ce

soupçon vous révolte : eh ! ne voyez-vous pas que vous ne faites rien de moins criminel, quand, pour vous soustraire à d'insipides railleries, vous vous précipitez dans le schisme, puisque le schisme ne vous exclut pas moins de l'Eglise catholique que ne le feroit le Protestantisme, ou toute autre hérésie ?.... Mais qui sont ceux qui vous raillent ? Des hommes dont vous méprisez vraisemblablement et dont vous n'osez pourtant braver l'opinion. Mais songez donc que si les Schismatiques vous censurent, les Catholiques vous approuveront ; or l'estime des bons ne sauroit-elle vous dédommager de la critique des méchans ? .... On vous raille enfin, je veux le croire ; mais qui peut vous répondre que le parti catholique, quoiqu'infiniment plus modéré, aura toujours assez d'empire sur lui, pour ne se permettre jamais sur votre foiblesse la moindre observation critique ? Votre lâche pusillanimité ne prêtera-t-elle donc pas autant à sa juste censure et à ses paisibles reproches, que votre courageuse fermeté aux sarcasmes amers des Schismatiques ? Il faut donc vous résoudre à essuyer le blâme d'un parti ou de l'autre : or, dans cette indispensable alternative, ne vaut-il pas encore mieux

être injustement blâmé pour avoir suivi sa conscience, et fait une bonne action, que justement censuré pour avoir résisté à ses lumières et commis un crime ? Soyez donc démocrate, à la bonne heure : mais ne soyez pas schismatique ; patriote, tant qu'il vous plaira, mais jusqu'à la conscience. Pensez-y bien.

VINGT-NEUVIÈME OBJECTION.

« Le plus grand nombre reconnoît les nou-
» veaux Pasteurs ; sans entrer dans le fonds de
» la question, je me range du côté du plus
» grand nombre ».

Réponse.

En effet, excellente règle de conduite, généralement parlant, que l'exemple du plus grand nombre ? Mais si, lorsqu'il s'agit du salut, le grand nombre est de ceux qui s'aveuglent, de ceux qui courent visiblement à leur perte et n'auront pas de part au royaume de Dieu, est-il sage de suivre le grand nombre? Vous eussiez donc autrefois, au tems du déluge, oublié le Seigneur et corrompu vos voies; et, dans des tems postérieurs, vous eussiez adoré le Veau d'or, fléchi le genou devant Baal, et demandé à grands cris la mort

de Jésus-Christ, si le Ciel vous eût fait naître à quelqu'une des mémorables époques de ces défections générales; car les hommes pervers qui se souillèrent de ces crimes, formoient incontestablement le plus grand nombre? Que ne courez-vous donc aussi, de nos jours, vous ranger parmi les impies et les libertins, les hommes sans honneur et sans probité? Car s'ils n'ont pas la raison et la Religion, ils ont au moins le nombre pour eux. Votre principe est donc un principe faux et erroné, mais funeste au suprême dégré, et capable d'entraîner aux plus grands excès. Suivez, à la bonne heure, le plus grand nombre, si le plus grand nombre se conduit le plus sagement, s'il motive le mieux ses démarches, s'il a pour lui la raison; mais dans une délibération de la nature de celle dont il s'agit, où l'ignorance, l'intérêt, l'irréligion, l'amour de l'indépendance et de la nouveauté, toutes les passions, ont dû naturellement jetter le plus grand nombre dans le mauvais parti, dire stupidement, sans se donner la peine de chercher la vérité, et d'approfondir les raisons alléguées de part et d'autre, « je suivrai le grand nombre », c'est dire une absurdité palpable, et le suivre en effet, faire un trait de folie. Il est

des occasions où il faut savoir se ranger du côté du petit nombre, et il n'est pas toujours question de compter, mais bien quelquefois d'apprécier les suffrages ; or ne semble-t-il pas qu'ils soient venus pour nous Français, ces tems malheureux où Jésus-Christ nous a prédit nettement que « les Elus eux-mêmes, s'il » étoit possible, seroient induits en erreur », et où par conséquent la vérité se trouvera du côté du très-petit nombre. Pensez-y bien.... Souffrez donc que je suive ici des règles de conduite tout opposées aux vôtres, et que, comme autrefois le chef des Apôtres, je dise au Seigneur, avec moins de présomption que lui toutefois : « quand tous seroient scandali-» sés à votre sujet, pour moi je ne le serai » jamais ; quand tous mes Frères effrayés et » renversés par la persécution que vous souf-» frez dans vos Membres, se laisseroient en-» traîner par le torrent de l'exemple, et croi-» roient devoir lâchement céder à l'orage ; » pour moi qui sais que rien ne sauroit légi-» timer le crime, et qu'une erreur, pour être » celle du grand nombre, ne laisse pas d'être » une erreur ; je me ferai gloire de me roidir » seul contre le torrent, de m'exposer seul » en butte à la persécution ; et plutôt que d'ad-

» hérer à de faux Pasteurs, je saurai descendre
» au fond des cachots, voler, s'il le faut, au
» supplice ». *Paratus sum, et in carcerem
et in mortem ire.* Pensez-y bien.

TRENTIÈME OBJECTION.

« On nous dit qu'en anticipant la célébra-
» tion de la Pâque, nous n'avons pas rempli
» le devoir pascal, et que nous sommes étroi-
» tement tenus de réitérer la Confession et
» la Communion annuelles. Que devons-nous
» en penser (1) » ?

---

(1) Le terme fixé pour la célébration du devoir pascal sera certainement expiré lorsque cet Ouvrage paroîtra ; mais quelques Intrus, pour mieux parvenir à leurs fins, ayant jugé à propos de le proroger de leur chef beaucoup au-delà du tems fixé par l'Eglise, je crois devoir laisser subsister cette objection et sa réponse, soit pour rassurer ceux qui se feroient une peine de conscience de n'avoir pas rempli de nouveau, et se croiroient tenus de remplir une obligation qui en effet subsiste toujours, jusqu'à ce qu'on y ait satisfait ; soit pour faire toucher au doigt à ceux qui ont cru devoir réitérer la Communion pascale, combien ils ont été puérilement et dangereusement crédules ; soit enfin pour apprendre une fois aux uns et aux autres, par un exemple sans réplique, qui leur serve désormais d'avertissement, comment on les

RÉPONSE.

Que l'on vous trompe, qu'on abuse indignement de votre simplicité, et que c'est là une grossière imposture des Schismatiques! Gardez-vous, pieux Catholiques, de vous laisser décevoir par toutes les formes artificieuses que prend successivement le démon du schisme pour s'insinuer dans vos cœurs, et connoissez toute l'astuce et la perfidie de vos soi-disans nouveaux Pasteurs. Que prétendent-ils, en vous engageant à réitérer l'accomplissement d'un devoir qu'ils ne doutent pas que vous n'ayez légitimement rempli? vous attirer à eux, vous faire fréquenter leurs Temples déserts, relever l'honneur de leurs rits et de leurs cérémonies tombées en discrédit, vous forcer surtout de recourir à

---

abuse, tantôt en leur inspirant de vaines terreurs, et aggravant pour eux le joug de la Loi, tantôt au contraire, en leur élargissant étrangement la conscience, et leur donnant libéralement dispense des obligations les plus indispensables, selon que l'un ou l'autre de ces moyens favorise mieux les projets de séduction des Intrus.

leur ministère sacrilège, pour vous insinuer plus surement dans les secrètes communications du tribunal, le perfide venin de leur doctrine schismatique, vous inquiéter au moins, s'ils ne peuvent vous ébranler, et jetter malignement le trouble et la perplexité dans vos ames. Mais non, vous ne serez pas dupes de leurs perfides manœuvres et de leur hypocrisie raffinée ; vous n'oublierez pas que ce fut justement pour vous interdire tout recours à eux, que vos vrais et légitimes Pasteurs accélèrent pour vous la célébration de la Pâque, qu'ils avoient prévu dès lors cette marche ténébreuse des Intrus, et vous avoient même prémunis contre ce qu'elle pourroit avoir de spécieux. Non certes, non, vous n'êtes pas obligés, vous tous qui, du consentement de vos légitimes Pasteurs, avez prévenu l'époque ordinaire de la communion annuelle, de vous remontrer à la Table sainte ; sans doute, si des dispositions assez parfaites vous le permettent, si des obstacles déplorables ne s'y opposent, vous nous consolerez, vous édifierez l'assemblée des Fidèles, vous vous sanctifierez vous-mêmes, en reparoissant au céleste banquet, toutefois dans un

temple que le schisme n'ait pas encore infecté de son soufle impur; mais nul autre qu'un fourbe et un imposteur ne vous fera une obligation étroite de cette pratique de surérogation ; il y a loin d'un conseil évangélique à un précepte formel ; et l'esprit seul de parti, un zèle infernal pour la propagation du schisme, ont pu suggérer à ses apôtres ce moyen astucieux de multiplier ses adhérens, et inspirer ce rigorisme factice à ces docteurs du mensonge d'ordinaire si accommodans dans leurs décisions. Pour vous rassurer et dissiper tous vos doutes pusillanimes, je ne veux que ce seul raisonnement. Si vous étiez strictement obligés d'accomplir de nouveau le devoir pascal, ce ne pourroit être que parce que vous ne l'auriez pas rempli validement avant l'époque ordinaire. Or, pourquoi ne l'auriez-vous pas alors rempli validement ? Un Evêque *légitime* n'a-t-il donc pas le pouvoir d'accélérer la manducation de la Pâque ? sans doute, et les schismatiques ne contestent pas ce droit à leurs Evêques. Or d'après les principes même des plus ardens partisans de la constitution du Clergé, vos Evêques destitués maintenant par la force ;

n'étoient-ils pas, au moins, avant le r destitution, vos *vrais et légitimes Evêques ?*

Eussiez-vous donc eu recours aux Fidèles et légitimes Ministres du Seigneur, vous avez été dupes des fallacieuses déclamations de vos prétendus Pasteurs, vous tous qui, pour obéir à leur voix perfide, avez célébré de nouveau la Pâque ; et, si l'ignorance ne vous excuse aux yeux de Dieu, vous êtes, par cela seul, répréhensibles ; vous seriez criminels, si vous les aviez fait dépositaires de votre confiance, et aviez reçu de leurs mains le Corps de Jésus-Christ. Pensez-y bien.

TRENTE-UNIÈME OBJECTION.

« Le Ciel lui-même semble favoriser le
» nouvel ordre de choses qui s'établit dans
» la Religion. Les saisons se succèdent avec
» une heureuse régularité ; nos fruits, nos
» moissons, tout prospère ; et jamais nous
» n'eûmes l'espoir d'une plus abondante ré-
» colte.

RÉPONSE.

Quelle objection, grand Dieu ! N'est-ce pas là proprement tourner les dons du Sei-

gneur contre lui-même, et le combattre par ses propres bienfaits ? N'est-ce pas faire servir à s'égarer de plus en plus, les moyens destinés à nous remettre dans la voie ? Pour moi, je n'entends jamais faire cette objection diabolique, sans croire ouïr un enfant indocile et rebelle qui se prévaut de la patience d'un père lent à le punir, pour se plonger d'excès en excès, et affecte de prendre pour connivence et pour un signe d'approbation le silence menaçant de la colère.

Mais, 1°. Pour que ce raisonnement eût quelqu'apparence de force, il faudroit que Dieu eût toujours puni les grands crimes des Nations par le bouleversement des saisons ; que les années marquées par quelqu'une de ces prévarications universelles, eussent toujours été des années de disette et de stérilité ; il faudroit que les Peuples catholiques nos voisins, qui détestent certainement les odieuses entreprises des Intrus qui sont parmi nous, fussent moins favorisés que nous des dons du Ciel, et que la terre fût ingrate envers eux, en raison de ce qu'elle est libérale et prodigue à notre égard. Pensez-y bien.

2°. Puisque vous ne reconnoissez, vous qui

élevez cette difficulté, d'autres biens que les biens terrestres et périssables du tems, dites-moi au moins, la paix et la tranquillité publique, le règne des lois, la liberté, j'entends la vraie liberté et non point la licence, ne sont-elles pas les premiers de tous les biens temporels, des biens préférables à l'aisance même et aux richesses? Et je vous le demande, où est-elle, cette paix si desirable et si desirée? ne semble-t-elle pas s'être pour toujours exilée du milieu de nous? La France n'est-elle pas aujourd'hui, malgré les moissons qui couvrent ses plaines, mille fois plus malheureuse qu'elle n'étoit lors de cette désastreuse stérilité qui l'affligea il y a peu d'années; et n'ai-je pas bien plus lieu de conclure de nos troubles, de nos discussions intestines, de nos alarmes sans cesse renaissantes, que le Ciel est courroucé contre nous, que vous, de l'abondance présumée de la récolte, qu'il sourit à nos crimes? Pensez-y bien.

3°. D'où savez-vous que c'est pour favoriser la criminelle usurpation de vos prétendus Pasteurs, et la coupable adhésion de leurs ouailles prétendues, que la terre se couvre d'une riche espérance? Vous ne l'ignorez pas,

il existe en France deux partis bien distincts dans la Religion comme dans l'Etat ; et s'il faut que je tienne la prospérité de vos campagnes pour un signe infaillible d'approbation du Père céleste, pourquoi la regarderai-je comme le salaire de la criminelle défection de presque toute la France, plutôt que comme la récompense des vertus de quelques Catholiques restés fidèles, et surtout de la constante et courageuse fermeté de presque tout l'Ordre sacerdotal, qu'une disette eût achevé de plonger dans l'indigence ? Vous n'eussiez pas manqué d'attribuer vos maux aux Catholiques, si l'année eût été calamiteuse ; elle promet la richesse et l'abondance : ne prouvera-t-elle rien en leur faveur ? Pensez-y bien.

4°. Mais ne te flatte pas avant le tems, pauvre Peuple ! hélas ! elle n'est pas encore dans tes greniers, cette abondante récolte dont l'espoir t'enhardit à blasphémer ; la grêle et les orages, je le dis en tremblant, ne sont pas moins dans les trésors de la colère du Seigneur, que les pluies et la froidure. Crains, ah ! crains que, malgré l'ardeur des vœux que nous formons chaque jour pour ta prospérité, il ne

se voye forcé de les en tirer par le criminel abus que tu fais de ses dons !

5°. Mais non, le Seigneur te laissera peut-être jouir de ces biens terrestres et périssables, car il les départ avec autant de profusion à l'impie qu'à l'homme juste; et jamais il n'est plus irrité contre les méchans que lorsqu'il en est plus prodigue à leur égard. Non, ce n'est pas par de si légères peines que Dieu veut punir tes crimes... Ton aveuglement volontaire, l'esprit de vertige qui t'agite, tes Temples fermés ou démolis, tes Prêtres fidèles enfuis ou réduits au silence, le schisme triomphant et multipliant chaque jour ses funestes conquêtes, une troupe furieuse de loups ravissans, dévastant cette terre des Saints, la Foi prête à s'envoler en d'autres climats; voilà, voilà, Français, les châtimens que Dieu prétend tirer de vos crimes! Eh! quelle affreuse stérilité seroit comparable à une calamité pareille? Pensez-y bien.

TRENTE-DEUXIÈME OBJECTION.

« Nous ne savons plus quel parti prendre ;
» on nous persécute jusques dans le sein de
» nos familles, pour nous forcer de paroître

» dans nos Eglises paroissiales, occupées par
» des intrus ; on nous traite d'impies, d'en-
» têtés, de fanatiques ; on nous menace de
» l'excommunication, de la privation des Sa-
» cremens à l'heure de la mort, d'une sépul-
» ture toute profane après notre décès, etc. ».

RÉPONSE.

Courage, mes généreux frères, bons et fidèles Catholiques, cruellement persécutés d'une extrémité du royaume à l'autre, courage ! le Seigneur est pour vous, qui sera contre vous? Plus les méchans vous abhorent, plus il est visible que vous soutenez la cause de Dieu. Hélas ! je le sais, on employe pour triompher de votre courageuse résistance, les moyens les plus artificieux, les moyens les plus bas, les moyens même les plus violens. Jamais le démon de l'erreur ne prit plus de formes diverses pour tromper et perdre les ames. Il a demandé, selon l'expression du Sauveur, à nous cribler tous comme on crible le froment; et il semble qu'il lui ait été donné de prévaloir contre les Saints. Nous y sommes, à ces tems désastreux, où les élus, s'il est possible, seront induits en erreur, et où il

semble que nulle chair ne doive échapper au péril : mais courage! ces jours seront abrégés en faveur des élus. Alors quelle indicible consolation d'avoir constamment résisté au mal ! quels regrets, au contraire, si vous aviez lâchement cédé à l'orage! Soyez donc inébranlables ; montrez qu'un vrai Chrétien, s'il peut être persécuté, ne sauroit être vaincu ; et, loin de vous attrister, réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse d'être trouvés dignes de souffrir pour Jésus Christ. Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang ; les méchans ne vous ont pas fait encore endurer tout ce que leurs péres firent endurer aux Prophètes, aux premiers Chrétiens, à votre Sauveur ; oui, à votre Sauveur lui-même. Or, le disciple est-il au-dessus de son maître ; et si Jésus-Christ a été persécuté, pouvez-vous espérer de ne l'être pas? Courage donc, je le répète ! c'est maintenant que vous êtes véritablement bienheureux, selon l'oracle de l'Evangile : *beati estis cum persecuti vos fuerint.* C'est maintenant que vous êtes les vrais disciples d'un Dieu crucifié, et que vous avez droit à ses plus insignes faveurs, et à sa toute-puissante protection. Les schismatiques, les pervers, vous citeront

peut-être à leurs tribunaux ; la grace vous y suivra : ne soyez point inquiets, et ne préparez pas d'avance vos réponses ; elles vous seront suggérées à l'heure même par l'Esprit Saint qui parlera par votre bouche.... Ils vous poursuivront avec acharnement, fuyez de ville en ville, vous n'aurez pas parcouru toutes les villes de votre malheureuse patrie, avant que le fils de l'homme ne vienne manifester sa puissance, et vous délivrer de l'oppression.... Ils chercheront à vous intimider par les plus horribles menaces ; ne craignez pas, petit troupeau ; tous les cheveux de votre tête sont comptés, et il n'en tombera pas un seul sans la volonté de votre père céleste. Ne redoutez pas, au reste, ceux qui ne peuvent faire périr que le corps ; mais craignez plutôt celui qui peut perdre dans l'enfer le corps et l'ame.... Vous feront-ils mourir enfin ? trop heureux de donner votre vie pour une si belle cause, et d'expier si promptement vos fautes, nous envisagerons votre sort d'un œil d'envie ; et le Seigneur, par sa miséricorde, vous rendra, comme aux Machabées et à tous les martyrs, l'esprit et la vie : *spiritum vobis cum misericordia reddet et vitam.* Et quelle vie, au

prix de celle que vous aurez perdue pour elle! Pensez-y bien.

Pour appaiser maintenant vos scrupules, et calmer vos religieuses frayeurs, sachez que si les méchans vous traitent d'*impies*, de *fanatiques*, de *perturbateurs du repos public*, ils appellèrent aussi le Père de Famille Béelzébuth, et l'accusèrent de *troubler la nation Juive*.... Ne redoutez pas d'avantage leur *sentence d'excommunication*, que leurs qualifications outrageuses. Ils ne sont pas dans l'Eglise ; comment pourroient-ils vous en expulser ? ils n'ont pas sans doute plus de droit de vous interdire la fréquentation des sacremens, qu'ils n'en ont de les recevoir eux-mêmes et de vous les administrer ; et s'ils prétendent vous retrancher de leur communion, vous n'aurez pas attendu leur frivole et dérisoire sentence pour rompre avec eux toute société spirituelle.... Quant à la menace de vous refuser les secours du salut au lit de la mort, pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi ? Soyez seulement fermes et inébranlables dans les principes catholiques ; vivez constamment dans la crainte de Dieu, dans l'unité de son

Eglise. Le Seigneur est fidèle dans ses promesses ; sachez que nul n'a espéré en lui qui ait eté confondu ; et tenez pour assuré qu'il ne permettra pas que vous soyez, à vos derniers momens, dans une telle disette de Ministres fidèles, qu'il vous faille recourir à des Prêtres schismatiques, ou que, si vous étiez forcés d'invoquer leur ministère, devenu pour lors fructueux et salutaire pour vous, quoique meurtrier pour eux, en faveur d'une ame fidelle, il saura les préserver victorieusement de la cruelle inhumanité que vous redoutez; ou qu'enfin, si, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de sonder, il permettoit que vous fussiez réduits à cette douloureuse privation, il sauroit vous sauver sans l'intervention des hommes, et, qu'en aucun cas, votre fidélité ne sauroit non plus préjudicier à votre ame, que votre prévarication ne lui pas nuire. Pensez-y bien. . . Enfin c'est, je l'avoue, une pensée consolante pour la foi, que la pensée que nos cendres reposeront après notre mort dans une terre sainte, à côté de celles de nos frères, les pieux Catholiques qui nous précédèrent dans la nuit du tombeau ; et nous aurions un juste sujet

de nous attrister, si la sorte de bannissement et d'exhérédation dont on nous menace devoit être une peine tardive infligée par l'Eglise à des enfans rebelles surpris par la mort hors de son sein ; mais si elle n'est qu'un effet de la persécution, qu'une vengeance atroce autant que basse, et un crime de plus de nos persécuteurs, elle n'a rien qui doive nous alarmer ; il nous importe encore plus d'aller au Ciel que d'être inhumés en terre sainte. Nos cendres, pour être jettées à l'aventure, n'en seront pas moins recueillies par le Seigneur, et ne s'en réuniront pas moins au grand jour pour former des corps immortels et resplendissans de gloire. Les payens aussi dispersoient les ossemens des Martyrs qu'ils avoient livrés en proie aux bêtes féroces, ou aux flammes dévorantes ; mais tandis qu'ils dissipoient inhumainement et laissoient sans honneur les restes de leurs corps, le Seigneur recueilloit leurs ames bienheureuses, et les introduisoit triomphantes dans la gloire. Pensez-y bien.

TRENTE-TROISIÈME OBJECTION.

» Pourquoi se donner tant de mouvement,

» pourquoi tant parler et tant écrire contre
» le Schisme ? C'est peine perdue, le mal est
» sans remède, et c'en est fait de la Religion
» en France.

RÉPONSE.

En effet, débiter de pareilles maximes, et surtout y conformer sa conduite, ce seroit un moyen infaillible de réaliser ces craintes excessives, de vérifier ces sinistres pressentimens ; c'est empêcher le bien que de le croire impraticable, et préparer le triomphe de nos ennemis, que de les tenir pour invincibles. Si les hommes, restés fidèles aux vrais principes, se découragent à la vue de ceux qui y renoncent, si les défenseurs nés de la Religion restent stupidement immobiles et muets de crainte et de douleur, en voyant les atteintes qu'on lui porte, il n'est pas douteux que le mal fera chaque jour de nouveaux progrès, et que la France entière sera bientôt schismatique. Pensez-y bien.... Mais quoi ! c'est au moment où l'Ordre sacerdotal donne de si grandes espérances, où nos Evêques se sont presque tous montrés autant d'Hilaire et d'Atha-

nase, où ceux des Pasteurs inférieurs qui s'étoient d'abord laissé séduire, r'ouvrent, pour la plupart, les yeux à la lumière, et raniment les bons par des rétractations sans nombre; c'est dans ces momens, dis-je, si consolans pour la Religion, que vous venez nous prêcher votre doctrine pusillanime et décourageante? Eh! qui êtes-vous pour limiter la bonté de Dieu, et mettre des bornes à sa puissance? Non, je ne désespérerai jamais de voir rétablir le règne de la Religion en France, tandis que ferme dans la foi, et attachée aux vrais principes, la Tribu lévitique donnera aux Peuples de si grands exemples de Catholicisme; et quand j'entends débiter la doctrine contenue dans cette objection, je crois voir d'imprudens nautonniers cesser de lutter contre les flots, parce que la tempête plus violente nécessite de plus grands efforts; de timides soldats, parce qu'ils voient quelques-uns des leurs lâcher le pied, désespérer du succès de la bataille, et fixer, en effet, par une fuite honteuse, la victoire du côté de leurs ennemis.

Gardons-nous, Prêtres du Seigneur, d'imiter une conduite si foible et si pusillanime;

le Monde seroit encore idolâtre, si telle eût été celle des Apôtres. Osons espérer que nos maux ne sont pas sans remède ; élevons courageusement la voix, crions s'il le faut, jusques sur les toîts ; reprenons, conjurons, menaçons à tems et à contre-tems, sans jamais nous lasser ni nous décourager. Les momens du Seigneur sont marqués, ses desseins nous sont inconnus ; mais nous savons au moins que sa parole ne retournera pas vide à son principe, et que, si elle ne rend pas nos frères meilleurs, elle servira du moins à les rendre inexcusables. Pensez-y bien.

CONCLUSION.

Je crois avoir solidement réfuté tout ce que peuvent alléguer, en faveur des nouveaux Pasteurs, l'ignorance et la bonne foi, la mauvaise foi elle-même et l'esprit de parti. S'il restoit encore quelque nuage dans l'esprit de nos lecteurs, sur les vérités que j'ai prétendu démontrer, ce seroit à moi seul qu'il faudroit s'en prendre ; j'aurois mal défendu une excellente cause. Que vous reste-t-il donc désormais à faire, ô mes Concitoyens, ô mes frères, répandus sur toute la surface de ce grand Empire, si vous ne voulez vous précipiter

dans un abyme épouventable de maux, si ce n'est à éviter soigneusement, comme on fait un homme qui en veut à nos jours, ces faux Prophètes, ces Pasteurs mercenaires qui ne veulent du troupeau que le lait et la laine, ces loups dévorans qui ne peuvent que donner la mort ; à les fuir, dis-je, non par esprit de parti, non par haine ou par tout autre motif bas et humain, ce qui seroit un crime ; mais par soumission à l'Eglise, par principes de Religion, par conscience, ce qui est un devoir, mais un devoir tel qu'aucune raison ne peut, en aucun cas, vous en dispenser, si ce n'est au lit de la mort, l'impossibilité de trouver des Ministres fidèles. Pensez-y bien.

Si vous continuez maintenant à produire les objections dont vous trouvez ici la solution, si vous vous obstinez à écouter de perfides conseils, et à suivre de faux Pasteurs qui vous égarent, souffrez que nous vous le disions, votre sort ne sera plus aussi digne de compassion, et vous serez les seuls artisans de votre perte. Quant à nous, nous aurons délivré nos ames, et nous serons devant Dieu sans reproche. Pensez-y bien.

AV IS DE L'AUTEUR.

Catholiques zélés pour votre Religion, entre les mains de qui sera tombé ce petit ouvrage, si vous avez été satisfaits, s'il vous a paru solide, impartial, et en général aussi modéré qu'il pût l'être en disant la vérité, et toute vérité; si vous le jugez propre à éclairer les esprits, à dissiper les préjugés, à conquérir en un mot des partisans aux bons principes : ah ! je vous en conjure, au nom de l'importante cause que j'y défends, et par la pureté des motifs qui m'ont dirigé, ne vous bornez pas à le lire superficiellement une fois, pour le laisser ensuite égarer comme tant d'autres ouvrages qui, depuis le commencement de la persécution, ont mérité votre estime, ou provoqué votre indignation; mais conservez-le soigneusement, pour le consulter au besoin comme un ouvrage pratique et d'un usage journalier : son utilité, si j'ai atteint mon but, sera de tous les tems et de tous les momens. Ce n'est pas tout; répandez-le, multipliez-le même par tous les moyens qui seront en votre pouvoir. Mettez-le entre les mains de tous ceux qui auront avec vous quelque rapport; engagez à le lire de sang-froid et sans prévention, tous les hommes modérés, de quelque parti qu'ils soient, sauf à le livrer aux flammes, s'il ne satisfait pas

au moins à quelques-unes de leurs difficultés, et ne leur fait pas quelquefois avouer au fond du cœur qu'on les a trompés. C'est là peut-être une excellente œuvre de charité que le Seigneur vous fait naître l'occasion de pratiquer. Pensez-y bien.

Mais surtout, ah ! surtout, lisez-le, expliquez-le à ce peuple, ce peuple ignorant et crédule des villes, et plus encore des campagnes, que l'on abuse si cruellement, qui n'a presqu'aucun moyen d'instruction et de défense, et qui en a tant d'erreur et de séduction ! Puisse-t-il contribuer à lui ouvrir les yeux, à lui donner des principes et une façon de penser invariables, à l'armer contre les assauts de tout genre qu'on livre à sa simplicité ; pauvre peuple, bon peuple, c'est la grace qu'en finissant je demande instamment pour toi. Prosterné en esprit aux pieds de celui qui nous jugera tous, et ceux qui cherchent à te séduire, et toi qui te laisses trop facilement décevoir, et moi qui m'efforce de te détromper. Pauvre peuple ! je ne puis te rien dire au-delà ; je sens mes yeux obscurcis se mouiller de larmes, des larmes que m'arrache la pensée des maux sans nombre que te font tes guides infidèles et tes perfides instigateurs. Pense bien, avant qu'il soit trop tard pour y penser, à ces derniers mots d'un ami sincère, qui n'a pas d'intérêt à te tromper, du meilleur et du plus zélé de tes amis.

PRIÈRE.

Grand Dieu, Dieu bon et miséricordieux! aurois-tu abandonné ma malheureuse patrie, sur laquelle tant de fois éclata visiblement ta puissante protection ? Ce Royaume autrefois si chrétien et si catholique, où jamais l'hérésie ne put affermir sa domination, seroit-il donc désormais, malgré les généreux sacrifices et les courageux efforts de ses Prêtres fidèles, livré en proie au schisme et à l'erreur ! Cette terre des Saints, cette Eglise gallicane, portion si précieuse de l'Eglise universelle, détachée du tronc qui communique la vie à tous les rameaux, deviendroit-elle infructueuse et stérile ! Non, je ne puis croire que tu l'ayes entièrement réprouvée. Tu écouteras les vœux de tant de Justes, tu te laisseras fléchir et désarmer par les larmes et les soupirs de tant d'ames célestes qui, dans le cloître et au milieu même du siècle, s'efforcent de conjurer l'orage et d'appaiser ta colère; de tant de saints Prêtres qui, fidèles à tes ordres, pleurent

et gémissent entre le vestibule et l'autel, et te demandent grace pour ton Peuple. Mais si, dans ta justice, tu avois résolu de transporter à d'autres nations le flambeau qui nous éclaire, et de transplanter ton *Royaume chez un Peuple qui fît les fruits* ; si, comme nous donne sujet de le craindre l'incroyable célérité avec laquelle gagne l'incendie, il doit ravager dans peu toute la France ; si presque tous mes frères doivent lâchement ployer le genou devant Bâal, et s'attacher à des mercenaires qui les égarent; fais, ah ! fais (c'est la dernière grace que je te demande en finissant) que je périsse avant d'être témoin de cette effroyable catastrophe, et que je n'aye pas la douleur de voir l'héritage de Saint Louis, livré en proie à ses ennemis, et devenu le repaire infect du schisme, et la sentine de toutes les erreurs que proscrit ton Eglise !

FIN.

TABLE

DES MATIERES.

Fin de la Table.

BROCHURES

Qui se trouvent chez le même Libraire.

Lettre des Evêques, Députés à l'Assemblée nationale, en réponse au Bref du Pape, en date du 10 Mars 1791.

Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Blois.

Compte rendu par une partie des Députés à leurs Commettans, seconde édition.

Dénonciation aux Français catholiques, suivie de la Lettre à M. de Loménie et de Point d'accommodement, par M. le Comte d'Entragues. Prix 2 l. 10 s.; ces deux derniers ouvrages se vendent séparément.

Opinion de M. Goullard, Curé de Roanne, sur le projet du Comité ecclésiastique, pour l'organisation du Clergé.

Antidote contre le schisme, ou le Pensez-y bien des Catholiques Français, seconde édition.

Les Actes du Consistoire secret, tenu par N. S. P. le Pape Pie VI, le 26 Septembre 1791, concernant la démission qui a été faite de la dignité de Cardinal, par Etiene-Charles de Loménie de Brienne; l'acceptation du Saint Père, et la création secrète d'un nouveau Cardinal destiné à le remplacer dans le sacré Collège.

Lettres de M. de Bonneval, député de Paris, et Chanoine de Notre-Dame de ladite Ville, à ses Commettans.

Réclamation de N. T. S. P., le Pape Pie VI, adressée à toutes les Puissances de l'Europe.

Déclaration, Avertissement, Ordonnance, Lettre pastorale et Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Lyon, Primat des Gaules.

Des premiers Principes du systême social, appliqués à la Révolution actuelle, seconde édition, augmentée par l'Auteur.

Instruction familière sur l'Eglise.

Catéchisme d'un Curé Intrus, par demandes et par réponses, seconde édition.

Confession de Lucas, malade, à son Intrus; ces deux Ouvrages sont tirés du Journal intitulé : *Les Loisirs d'un Curé déplacé*, *etc.*

Exposition des Principes catholiques; par un Curé catholique du diocèse de Rouen.

Instruction Pastorale de M. l'Evêque de Boulogne, sur l'obligation de s'attacher aux Pasteurs légitimes, seconde édition.

Essais historiques et critiques sur la suppression des Monastères et autres établissemens pieux en Angleterre; traduit de l'Anglais par J. F. G.

Les Loisirs d'un Curé déplacé, 3 l. pour 3 mois, franc de port par tout le Royaume.

En général, tous les Ouvrages en faveur de la Religion et du Trône.